LE DRAPEAU

DE L'INDÉPENDANCE

Sous lequel tous les FRANÇAIS *doivent se réunir.*

A L'ASSEMBLÉE CONVENTIONNELLE.

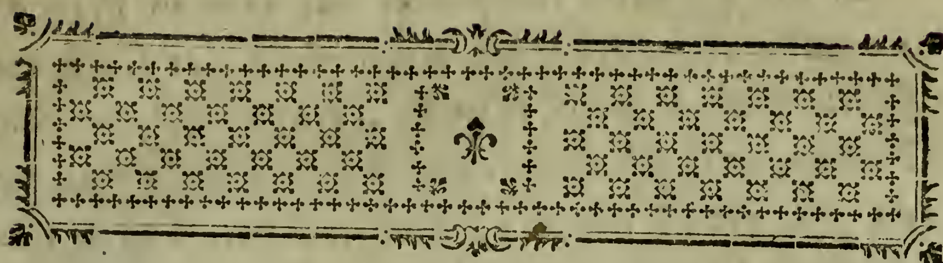
PAR M. DUCASTELIER, ex-Ch. Reg. de la ci-devant Abbaye d'Hérivaux, et auteur de 67 ouvrages relatifs à la révolution Française.

Je puis me tromper, non, vouloir vous tromper. J. J.

Lisez-moi avec la même bonne foi, et si je vous dis la vérité, croyez-moi.

Le 20 Septembre 1792,

L'an 4me. de la Liberté et le 1er. de l'Egalité.



A

L'ASSEMBLÉE CONVENTIONNELLE.

MESSIEURS, formez une république, ou rétablissez un gouvernement monarchique, c'est même chose pour moi. Un ou plusieurs chefs, peu m'importe. Dans tous les gouvernemens possibles, je ne considère que les loix. J'aime autant le gouvernement de Confucius que celui de Cromwel; mais je ne suis pas indifférent sur la nature des loix. Elles donnent la vie ou la mort. Elles engendrent des vertus ou des vices. Il est donc bien plus important qu'on ne pense de n'en créer que de sages.

Or, Messieurs, pour voguer avec certitude sur cette mer orageuse, vous n'avez besoin que d'une boussole bien simple, c'est la voix du peuple; parce que très-certainement la voix du peuple est la voix de Dieu. Ce que le peuple veut est ce que l'Etre suprême a gravé dans nos cœurs en caractères qui ne s'effacent que par la perversité de l'homme dénaturé.

Si sur 43 mille communes qui sont en France, 22 mille approuvent les dispositions des Loix que je soumets à votre examen, croyez qu'elles sont bonnes, et si elles sont capables de fixer le bonheur du plus grand nombre, n'hésitez pas. Faites abstraction de toutes vues humaines et particulières. N'ayez devant les yeux que la prospérité de l'Empire. Fixez son bonheur en créant des loix simples. Que peut-on répliquer à des hommes qui, lorsqu'on leur présente des plans dont ils ne sentent pas la sagesse, parce qu'ils n'ont pas assez médité sur la nature d'un bon gouvernement, vous disent *froidement*, c'est impossible.

Faites bien attention, Messieurs, qu'il ne faut jamais chercher des objections là où les principes parlent. Ils faut chercher les moyens de les mettre en activité. Un ignorant a bientôt dit, *c'est impossible*; parce que son intelligence obstruée lui présente mille difficultés qu'il ne peut résoudre; mais l'homme véritablement éclairé, l'homme réellement profond cherche avant tout le principe, et lorsqu'il l'a trouvé, il étudie les moyens de le faire valoir. Il cherche ce qu'il ne connoît pas.

Lorsque j'ai un voyage indispensable à faire et que je ne connois pas ma route, je ne dis pas pour cela qu'il m'est impossible de la faire. Je m'instruis et je pars. Lorsque je tiens un principe clair, celui-ci par exemple. *Les hommes sont égaux*

en droits, je m'arrête par-tout où je ne vois pas cette égalité, et je la cherche ; bien convaincu qu'elle peut se trouver, puisqu'elle est dans la nature.

Lorsque je vois de grandes difficultés dans un plan dont les bases sont fondées sur un principe évident, je ne le rejette pas. J'avoue naïvement mon ignorance et je cherche ce que je ne connois pas.

Conciliez la souveraineté du peuple avec la soumission à des loix qu'il n'a pas consenties *immédiatement*. Pour moi, Messieurs, je ne puis le faire ; mais je vois bien clairement qu'il est très-possible d'abréger le code de nos loix, de créer des municipalités de mille ames environ, et de consulter les communes toutes les fois qu'il sera question de faire une loi constitutionnelle, d'où dépend le bonheur ou le malheur d'une nation entière.

Une chose que je ne conçois pas, c'est la légéreté avec laquelle les hommes font des loix. Les Apôtres de l'aristocratie ne cessoient de dire à l'assemblée constituante *pour la piper : vous détruisez tout et vous ne construisez rien*. L'assemblée égarée par ces aboyemens importuns s'est empressée de reconstruire, et qu'a-t-elle reconstruit ? un édifice d'abus. *Le veto*. Le marc d'argent, l'hérédité, etc.

Qu'étoit la France à l'époque des Etats-généraux ? Une forêt de ronces et d'épines. Que devoit faire l'assemblée ? Tout couper ; clairvoyer cette forêt embuissonnée, et planter avec sagesse et discernement.

Le 4 août 1789 est un jour plus remarquable qu'on ne croit dans nos annales. Il s'est fait ce jour-là autant de bien que l'assemblée constituante a fait de mal dans les six derniers mois de ses séances, en voulant relever ce qu'elle appelloit la machine qu'elle a renversée encore une fois. J'aime tous les décrets qui abolissent, et j'ai peu de confiance dans plusieurs de ceux qui rétablissent. Si j'étois maître de la destinée d'un empire, je lui proposerois pour constitution, *les X loix de Moyse*, et j'y ajouterois peu de réglemens. Le plus bel édifice est celui où le plus habile architecte paroît avoir employé moins de tems. Les loix que je vous propose, Messieurs, sont dans ce genre ; mais elles m'ont coûté 24 ans de travail et de réflexion. Si j'avois étudié 24 ans de plus, elles seroient plus précises encore.

Je sais, Messieurs, qu'elles ont besoin de rédactions et de corrections. Je n'ai pas eu assez de tems pour les rédiger et pour les mettre en ordre ; mais je puis vous dire *avec confiance* qu'elles sont toutes filles légitimes de la plus parfaite égalité. Je puis vous dire qu'elles sont fondées sur des principes certains, et que la majorité des Français sera en leur faveur ; parce qu'il y a peu d'articles dans ce plan que je n'aie lus dans plusieurs clubs et dans plusieurs assemblées populaires, et tous m'ont dit : *nous serions heureux si nous*

avions de pareilles loix. L'impôt sur-tout, Messieurs, l'impôt simple a été applaudi de tous ceux à qui je l'ai fait voir. D'où j'ai conclu que cet ouvrage pouvoit être de quèlqu'utilité au public.

Qui ne fait que du bien ne craint point la censure.
Je n'ai cherché que lui dans toute la nature.

La majorité ; voilà ma pierre de touche, Messieurs. Elle est ma règle pour tout. Si sur cent personnes, 51 me disent : *c'est bon*, j'ai réussi. Le *ponderantur*, *non numerantur* est l'adage des tyrans qui ont renversé le sens de cette phrase, pour ne suivre que leurs caprices et leurs fantaisies.

Voulez-vous un roi ? Voulez-vous une république ?

Il faut un Roi despote aux méchans et aux voleurs ; parce qu'un despote est l'instrument de toutes les injustices ; c'est pourquoi les hommes qui sont rongés par les vers du crime, disent *pour tromper le peuple* que les républiques ne se soutiennent pas long-tems. Ah ! Messieurs, les républiques ne se soutiennent pas long-tems, parce que les peuples ne conservent pas long-tems leurs vertus ; mais ce n'est pas une raison pour ne point former une république ; car la conclusion de cette vérité est qu'il faut établir dans une république des loix qui nourrissent la vertu.

On dit encore qu'une république ne convient point à un grand empire.

Est-ce que Genève se conduit mieux que la Suisse, et la Suisse mieux que les Etats-unis? Est-ce que la loi qui convient à quelques-uns, ne convient pas également à tous? Montesquiou l'a dit; mais il s'est trompé, et c'est son matérialisme qui l'a induit en erreur..... Les flots des passions humaines sont plus agitées dans une république? Réglez ces passions par des loix sages.... l'intrigue rompt tous les liens de l'union? Serrez-les ces liens par des loix justes..... Un ambitieux, un César enchaîne tous ses concitoyens? Ne voyez-vous pas que les loix romaines avoient frayé à César la route qui le conduisit au despotisme? Connoissez-vous ces loix? Elles sont *presque toutes* l'ouvrage du délire.

Je sais que si vous faites des loix semblables à celles de Romulus et des Décemvires, votre gouvernement ne sera pas de longue durée; mais si vous voulez adopter des loix sages, des loix simples telles que celles que je vous propose, votre gouvernement sera stable et permanent; parce qu'éternellement les hommes s'attacheront à ce qui leur fera du bien, et une loi juste vivifie tout. Vous croyez que les royaumes durent plus long-tems que les républiques. Ah! vous ne faites pas attention que le gouvernement monarchique est une chaîne insensible de chutes et de désordres perpétuels. Ce qu'on appelle un gouvernement

monarchique, n'est réellement point un gouvernement; c'est une machine désorganisée qui ne se soutient que par un renversement d'ordre continuel. Il ne peut être alimenté que par les crimes, et il ne tombe en défaillance que quand toutes les sources du crime sont épuisées. Les républiques ne tombent elles que quand la source des vertus est tarie; mais que doit faire une nation sage et vertueuse? Des loix qui soutiennent l'équilibre des vertus, et plus les loix sont simples, plus elles sont opposées aux vices. Une monarchie est une masure étayée de tous côtés, et qui tous les jours a besoin de nouveaux étais. La république est un monument solide et majestueux qui résiste aux rigueurs du tems, lorsqu'elle est construite avec sagesse. Donnez-moi des loix simples, justes, naturelles; je vous donnerai une république stable, un louvre que vous n'aurez point besoin d'étayer.

Observations. Pour consommer l'ouvrage du malheur des peuples, ses ennemis ont imaginé mille objections frivoles qui n'ont pas le sens commun, et qui pourtant sont dans la bouche de la plus grande partie des hommes même qui paroissent les plus éclairés.

On a cent fois répété que les élections de Pologne avoient donné la mort à cet empire, et on en concluoit que les élections étoient dangéreuses; mais les élections de Pologne étoient des élections faites par des aristocraties, par des hommes criblés de vices; mais ces élections étoient

le comble du désordre ; elles n'avoient ni règles, ni méthode, ni mesure ; mais les élections Polonoises étoient influencées par tous les despotes de la Germanie, de la Russie et du Sérail de Constantinople ; c'est-à-dire, par ce que le monde renferme de plus détestable.

Donnez un mode régulier à vos assemblées. N'imitez ni les Suisses, ni les Anglois qui croyent encore que se disputer dans une assemblée est une vertu, et votre objection sera une puérilité, une fausse conséquence qui découle d'un faux principe.

Nos assemblées sont déjà au néant. Comment voulez-vous que des assemblées où un intriguant se sert des poumons les plus robustes pour anéantir le bons sens, pour diviser, pour influencer des sots, se soutiennent long-tems ? C'est comme si vous vouliez qu'un musicien vous donnât un beau concert au milieu d'un charivari.

On demandoit un jour à un sauvage pourquoi il avoit ri dans une assemblée d'hommes policés ; *c'est répondit-il, parce que dans vos assemblées, vous ressemblez plutôt à une troupe d'oyes qu'à des hommes.*

Nous autres sauvages ajouta-t-il, nous nous asseyons sur l'herbe, en rond, suivant notre rang d'âge, chacun délibère à son tour, et jamais nous n'interrompons celui qui parle.

Nations *policées, je ne le dis pas sérieusement*, non seulement vos assemblées sont un gouffre de désordres ; mais encore pour assaisonner ce mal, vous soutenez, vous semblez vouloir enseigner qu'il est beau de se disputer, de crier, de hurler, de se battre dans une assemblée. C'est-là, dites-vous, ce qui crée des lumières.

Ah ! croyez-moi, rentrez dans le cercle des ténèbres du sauvage. Vos lumières valent moins que ses ténèbres. Son ignorance est la science que je cherche.

Si je n'étois qu'à dix lieues d'un peuple véritablement

sauvage, c'est-là où j'irois *sans hésiter* fixer mon séjour, pour y puiser des lumières naturelles et le bonheur qui en émane. Voilà ce que j'ai gagné en ouvrant de bonne foi le livre de la nature. J'y ai *bien* lu que les nations qui se disent policées et qui méprisent ceux que nous appellons sauvages, sont comme une Messaline qui traiteroit toutes les autres femmes de catins.

Partez de l'humble toît où repose le pauvre, et montez jusques au sommet où est assis le premier tyran de l'univers. La véritable science est sous l'humble toît ; l'ignorance profonde, sur le sommet. Chaque pas que vous ferez en montant, vous offrira de nouveaux tourbillons de ténèbres.

Formez deux assemblées ; une composée de tous hommes pauvres ; l'autre de tous hommes riches. L'assemblée des riches sera confuse, je vous le certifie. Celle des pauvres sera tranquille. Retirez quelques hommes de l'assemblée des riches ; un procureur, un avocat, un prêtre, un monopoleur, un marchand de grains, ect. placez-les parmi les pauvres, l'assemblée deviendra un sabat. C'est que le pauvre a la science des vertus ; le riche n'alimente que des vices et la science qui ne fait pas germer des vertus est une fausse acquisition. Malheur à celui qui la fait.

Observez bien la marche de la révolution. Peu de riches conçoivent le precieux système de l'égalité. C'est malice direz-vous ? Non, c'est ignorance ; car si le riche concevoit le prix de l'égalité, il en feroit plus de cas que le pauvre. Le riche coupe donc la main qui veut poser une couronne sur sa tête. Oui, et il ne s'en doute pas. Quelques pertes momentanées lui font oublier des trésors infinis ; et voilà comme il est savant. Le pauvre honnête voit plus loin. Il n'envie pas le sort du riche ; mais il voit des vertus dans l'égalité, et c'est la nature qui l'a éclairé, ou plutôt l'art ne l'a pas corrompu. Le riche aura donc

dans la lutte présente plus de peine que le pauvre ? Oui, mais il l'a mérité. Qu'il raisonne et il comprendra que l'or qui l'aveugle vaut moins que l'indigence qui puise dans la source des lumières naturelles, et qui ne s'écarte jamais du centre où est la justice.

Le riche rôturier qui en 1789 avoit pris un habit bleu, pour éteindre la race des tyrans nobles qui blessoient son orgueil, a *sottement* cru qu'il les remplaceroit. Il s'étoit bien mis à côté du pauvre pour avoir des forces. Il le traîtoit alors de frere et d'ami; mais le pauvre a demandé sa portion, et le riche s'est fait royaliste pour ne pas la lui donner.

C'est ainsi que dans Rome les Plébéyens donnèrent des armes aux esclaves pour chasser les Patriciens, et lorsque les Patriciens furent chassés, les Plébéyens désarmèrent les esclaves et les remirent dans les fers. Hommes opulens, vous êtes par-tout les mêmes. On ne vous voit jamais que là où est la mauvaise foi.

Nos Plébéyens français disoient en 1789 en parlant des nobles. *Ces B... là ne voudront jamais croire à l'égalité.* Et voilà le riche rôturier à son tour tombé dans la même incrédulité, et chose étrange, *depuis trois ans !* il n'a donc vécu que quelques minutes ! sa mémoire est donc bien courte ! son jugement est donc bien malade ! les richesses aliénent donc étrangement l'esprit ? Ah ! il est plus difficile qu'un mauvais riche se sauve, il est plus difficile qu'un mauvais riche raisonne; il est plus difficile qu'un mauvais riche voie une vérité sous tous ses rapports, sous toutes ses faces, *qu'un cable ne passe par le trou d'une aiguille.* Le riche voit bien quelque chose; mais ce qu'il ne verra jamais en entier, c'est l'égalité.

Voulez-vous cette égalité parfaite ? Voulez-vous

une république solide, un état heureux, un empire florissant?

N'ayez qu'une assemblée composée de 3000 membres, trois autres assemblées de province proche l'assemblée générale, qui auront chacune 1000 représéntans et qui seront attachés à leur province, qui correspondront sans cesse avec les assemblées de canton et l'assemblée nationale.

Votre assemblée générale se choisira tous les mois un président et un secrétaire. Elle élira pour deux ans, 1°. un ministre des finances.

2°. Un ministre pour la police du royaume.

3°. Un ministre pour les affaires étrangères.

N'oubliez point sur-tout que vos députés ne pourront faire aucune loi constitutionnelle qui n'ait été consentie par les 30 milles communes.

Voulez-vous un Roi?

Si c'est un roi héréditaire, jettez au feu les 17 articles de la déclaration des droits; car vous éternisez l'inégalité, et je n'ai pas de préceptes à vous donner.

Voulez-vous un roi constitutionnel, un roi républicain, un roi bienfaisant? Je ne vois qu'une manière de l'élire.

Je suppose toutes les communes à peu près égales. Chaque commune s'assemblera donc et

nommera celui qui lui plaira : les scrutins seront dépouillés par l'assemblée générale, et si un seul n'a pas la majorité, les deux qui auront eu plus de voix, seront mis à un nouveau scrutin. Celui qui aura la majorité sera roi pour deux ans seulement.

Obs. Ne croyez pas que cette marche soit aussi longue que vous l'imaginez. Chaque député de province écrira au canton, on s'assemblera sur le champ; on renvoyera le résultat à l'assemblée, et s'il faut un deuxième scrutin, on suivra la même méthode. Lorsque vos assemblées seront bien organisées, les élections se feront avec plus de célérité.

Autre manière d'élire un Roi, si l'on persiste à conserver des départemens et des corps électoraux que je n'approuve pas.

Les 83 départemens éliront parmi eux un membre. Ces 83 élus en choisiront dix, et le plus âgé des dix sera roi, ou bien les dix tireront au sort.

Obs. Faites bien attention que cette élection n'est point immédiate, qu'elle a une triple délégation de pouvoirs, et que quoique simple en apparence, elle est susceptible de grands abus. Je crois donc que la première méthode vaut mieux; si vous voulez renoncer au royalisme, vous ferez mieux encore. Optez. Je n'ai que la puissance de vous donner des avis et mon opinion.

Le gouvernement véritablement patriarchal.

Les aristocraties appelloient leur despotisme un

gouvernement patriarchal ; et ils mettoient un enfant de 18 ans à la tête d'un million de patriarches. Un enfant de cinq ans, un fœtus a souvent gouverné 25 millions d'hommes sous la tutelle d'un régent suspect, d'un vice-despote. Voilà de singuliers patriarches, voilà un gouvernement étrangement paternel. Ces peres ont souvent égorgé leurs enfans. C'est un juste châtiment de l'imbécillité des vieux enfans dont l'imagination est rouillée.

Voulez-vous avoir un gouvernement véritablement patriarchal ? Il faut que le plus âgé de l'empire soit roi ; et que dans toutes les administrations, dans le clergé, dans l'armée, les plus anciens commandent. Je ne connois point une autre nature de gouvernement patriarchal. J'excepte les imbécilles, et dans une société où le despotisme a exercé ses fureurs, le nombre en est grand. Il y auroit beaucoup d'exclusions dans la génération présente ; mais des loix sages créeroient le génie, et la vieillesse seroit à sa place ; car il est honteux pour l'humanité qu'un enfant commande à un vieillard, si commander est un honneur.

Dans le gouvernement patriarchal, comme dans le gouvernement électif, la souveraineté réside dans le peuple. Les chefs ne doivent donc jamais oublier qu'ils ne sont que les agens du peuple,

Ah ! s'ils oublient cette vérité, leur gouvernement ne vieillira pas.

Je ne décide point lequel de ces deux gouvernemens est le meilleur ; mais il est certain que dans le premier tous les hommes seroient rois ; puisqu'il ne s'agiroit que de vieillir pour porter une couronne. Dans l'autre tous les hommes sont égaux *en droits* ; et celui qui ne conçoit pas le prix de l'égalité, y est déplacé. Il faut qu'il aille à Coblentz.

On a sans doute bien de la peine à comprendre comment le chef d'une nation, comment un roi n'est que l'agent du peuple ; mais c'est une vérité qui n'est pas douteuse aux yeux de tout homme qui a réfléchi. Tout chef susceptible d'une réflection solide en concluéroit que son bonheur est intimement lié à celui des peuples ; mais quel être sur la terre est assez éclairé pour comprendre cette vérité ? Un député l'oublie bien ; comment un roi qui a sur la tête 1400 ans de ténèbres la verroit-il ? Les tigres deviendroient plutôt des agneaux. (Avis au peuple.)

Ceux qui ont tant vanté le gouvernement patriarchal des enfans couronnés, vouloient que les peuples fussent au patriarche ce que l'enfant est à son pere ; mais il y a une grande méprise dans cette comparaison, et cette méprise n'est pas dans

l'amour

l'amour que le patriarche enfant doit à son peuple; car certainement cet amour devroit être le même sous tous les rapports ; mais on s'est mépris en donnant au patriarche couronné une autorité qu'il n'a pas. On n'a pas fait attention que le pere d'un enfant n'est pas son despote, et que c'est l'enfant au contraire qui commande.

Obs. Chez les Romains un pere avoit droit de faire mourir son enfant. Le systême Jésuitique étoit le même ; c'est que les Romains et les Jésuites avoient pris le contrepied de la vérité. Ils ne savoient pas que la désobéissance d'un enfant est la juste punition de la fausse éducation que son pere lui a donnée, et que la loi qui permettoit au pere de tuer son enfant étoit injuste dans sa nature même. Elle ne punissoit pas le premier auteur du mal.

Un despote excite sans cesse son peuple à l'insurrection par l'injustice de ses loix. Donnez-lui le pouvoir de tuer son peuple lorsqu'il s'insurgera, vous n'arrêterez pas la cause du mal, vous étendrez son empire. Voilà ce que les Romains ont fait et ce que les abominables tyrans du Paraguay ont approuvé.

Les Jésuites vouloient aussi qu'on assassinât les rois ; que les enfans tuassent leurs peres ; *il est curieux d'observer que les ignorans ne prêchent jamais que des choses contraires.* Mais les Jésuites ne savoient pas que le despote fait son devoir toutes les fois qu'il commet des crimes, et que le despotisme ne se soutient pas long-tems lorsque le despote est humain. Les Jésuites zélés partisans de la tyrannie vouloient donc encore deux choses contraires, et la mort du tyran et la vie du tyrannisme ; c'est-à-dire la mort de tous, puisque le tyrannisme anéantit tout. La mort du tyran

est un anéantissement aussi. Leur système étoit donc un système de mort.

Il est vrai cependant que les Jésuites ne vouloient que la mort des rois qui ne faisoient pas bien leur devoir de tyran; et c'est en cela seul qu'ils étoient conséquens ; mais leur conséquence même étoit un système de barbarie ; car ils ne détruisoient le tyran qui avoit quelques vertus, que pour construire des échafauds, et pour alimenter le vice.

L'intention des Romains n'étoit pas si perverse. Il faut être très-éclairé pour comprendre qu'un pere n'est que l'agent des volontés de son enfant, et que ce qui sort des mains de la nature est plus fort que ce qui s'en est éloigné. Les Romains quoique républicains n'étoient environnés que des livrées de l'esclavage ; leurs loix n'étoient qu'une tyrannie républicanisée ; leur gouvernement équivaloit à celui des Algériens ; leur république étoit une aristocratie moitié patricienne, moitié plébéyenne ; tous les vices y commandoient ; la vertu seule étoit dans les fers. Il n'est donc pas étonnant que cette nation aveuglée qui n'avoit que l'orgueil de se croire libre, qui professoit tous les dogmes du despotisme, qui ne marchoit que sur les épines de la tyrannie, ait cru *de bonne foi* qu'un pere devoit être le tyran de sa famille, et qu'il ne pouvoit se faire obéir que par la crainte.

Remarquez bien que tous les systêmes de la tyrannie forment une chaîne dont tous les anneaux se ressemblent; cette chaîne est attachée à la crainte et au mensonge. Dans le système de l'égalité au contraire tout est amour et vérité. Un pere qui aime son enfant en est aimé ; l'obéissance coule de source. Les Romains qui ne sentoient pas cette vérité et qui voyoient un effet dont la cause leur étoit inconnue, firent une loi proportionnée à leur foible connoissance. Les Jésuites

plus ignorans encore que les Romains, mais très-profonds calculateurs dans tout ce qui concerne la tyrannie ; les Jésuites inquisiteurs ; les Jésuites fabricateurs de la fausse monnoie des enfers ; les Jésuites ennemis jurés de l'espèce humaine vouloient qu'un pere conduisit son enfant comme le grand seigneur, le maître despote de l'Europe conduit son sérail ; comme Néron conduisoit les Romains, non par l'amour, non par la justice, mais par la crainte.

Voilà donc le systême du despotisme bien distingué de celui de la liberté et de l'égalité. Il faut au despote des enfers, des bastilles, des prohibitions ; à l'homme libre, des vertus, des lumières, de l'amour. L'un a tous les attributs de l'enfer, l'autre tous les attributs du paradis. Ici des châtimens ; là des récompenses. Le despotisme n'est environné que de cyprès, la liberté ne se repose que sur des lauriers. Choisissez, et souvenez-vous qu'un pere n'est naturellement ni un tyran, ni un despote, et qu'il ne peut le devenir que par une loi contre nature.

L'enfant jette un cri, et l'agent de ses volontés, son géniteur vole à son secours. Il est vrai que cette soumission du pere est la voix de la nature ; c'est l'heureux produit de la tendresse et de la sensibilité paternelles ; mais quoique cette voix soit étrangère au patriarche couronné, il ne s'ensuit pas qu'il est dispensé de remplir ses devoirs, et que le peuple doit perdre sa souveraineté, ses droits imprescriptibles.

Le peuple a donc droit de commander. Le patriarche couronné doit donc obéir. Il est donc bien constant que la souveraineté réside dans le peuple

et que toutes les fois que l'enfant souverain, que le peuple jette un cri, le patriarche couronné, le chef, le roi doit voler à son secours. La mere s'abstient même de manger ce qui pourroit faire du mal à son enfant. Patriarches couronnés lorsque vous en ferez autant, vous serez réellement les peres du peuple, et dignes non de lui commander, ce terme est équivoque; mais d'être son agent, son tuteur, son défenseur, son ami.

Si vous agissez autrement, le trône qui vous porte soutient le plus pesant fardeau de la terre. Un pere insensible aux cris de la nature et aux besoins de son enfant; une mégère enfin ne commet qu'un crime; vous en commettez 25 millions. La mégère ne fait que quelques victimes; vous victimez vous une nation entière; vous tuez plusieurs millions, une fourmillière d'enfans.

Le ciel vous punit! ah bénissez la main qui vous frappe. Elle coupe le fil de vos crimes et de vos malheurs; car un roi répond devant Dieu de *toutes* les fautes qu'il commet. Le roi le plus heureux est donc celui qui a vécu le moins long-tems; oui, c'est-là celui que le ciel a le plus favorisé. Je serois fâché d'avoir été roi un seul *jour* dans ma vie, sans avoir connu *toute* l'étendue de mes devoirs. J'aurois sur la tête un poids que je suis incapable de porter. Un homme qui en a fait massacrer cent

autres passeroit donc de tristes momens, s'il voyoit le soleil de la vérité sans nuages. Qu'est un roi qui en a fait périr plusieurs millions? Une vie privée de cent ans, et chargé du poids de crimes particuliers, m'effrayeroit moins. Un roi qui envie le sort de Charlemagne et de Louis XIV envie donc un grand océan de malheurs. Ce qu'il désire est ce qu'il prieroit Dieu de ne pas lui accorder, s'il avoit des lumières. Un roi n'a donc d'autre jouissance que celles qu'il puise dans les ténèbres. Ah! celui qui en doute mériteroit d'être placé sur le catalogue des rois.

LA LOI.

Ce mot est la hache du tyran. Dans sa bouche c'est ce que le monde renferme de plus exécrable. Au nom du roi, au nom de la loi, au nom de la religion, il s'est commis des crimes monstrueux; cependant il est vrai qu'il faut un chef, ou plusieurs chefs; il faut une loi; il faut une religion. Sans ces trois choses il n'y a point de société.

C'est pourquoi un tyran fondé sur cette vérité vous dit avec impudeur: *obéissez à la loi*. Expliquons ce mot. A une *bonne loi*? Oui; à une loi *injuste?* Non. Celui qui obéit à une loi injuste est aussi coupable qu'un homme qui s'attache à une fausse religion. La loi est un pacte, un contrat social. Si ce pacte, si ce contrat est injuste, il est nul; celui qui s'y soumet est aveugle, ou

méchant. Ainsi cette phrase : *obéissez à la loi*, est une phrase équivoque ; c'est un sophisme auquel tous les hommes sont pris et il est tems, il est important pour l'humanité que les sociétés sentent cette vérité, elle est inconnue encore. Les tyrans nous l'ont cachée. Un phalaris me dit : *la loi existe, donc vous devez obéir. Le pacte est fait, le contrat est passé ; donc il faut le suivre.* Je ne crois pas cela. Si *une seule* clause de ce contrat est injuste, je veux qu'elle soit réformée, et si je m'y soumets je suis un lâche. Une force supérieure peut sans doute m'intimider ; mais cette force est un crime, c'est une oppression qu'on ne souffre que jusqu'au moment où on peut la repousser.

Toute société ne doit donc faire que des loix justes. Et il n'y a pas un seul instant dans la durée des siècles où un corps social puisse être sevré du droit de réformer ses loix. Il nous faut de la stabilité a-t-on dit ? Donc il faut que nous vivions sous des loix injustes. Voilà l'argument faux auquel l'assemblée constituante a eu la foiblesse de se laisser prendre. De la stabilité dans le mal ! de la stabilité dans une fausse loi ! dans une loi injuste ! voilà une étrange stabilité.

Ah, nations ! sachez qu'une loi injuste est le tombeau de vos vertus, et que celui qui vous conseille de vivre avec elle, *lorsque vous pouvez la*

réformer, est un tyran qui boit dans une coupe empoisonnée, et qui veut partager avec vous ce breuvage. Il veut vous piper, vous opprimer, vous conduire au tombeau.

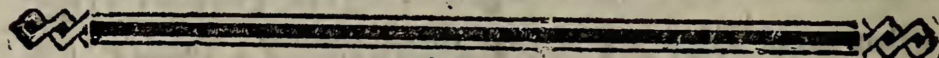
On dit que les Anglois n'osent toucher à leur constitution tant ils craignent de la perdre. Adoration sacrilège, crainte pusillanime ; astuce des chefs qui pêchent en eau trouble et qui insinuent au peuple ce que les tyrans ne cessent de lui inculquer, *que le vice est beau, que le mal est une vertu*.

Nations, faites bien attention à une chose, c'est que les tyrans ne font que des sophismes pour légitimer leur oppression. Aveugler les peuples est le premier soin du despote. Il commettroit moins de crimes si vous étiez mieux éclairées.

Sachez donc bien qu'une loi injuste est un brigandage, et que non seulement vous n'êtes pas obligées de vous y soumettre ; mais encore que vous devez l'anéantir. Votre insousiance est une série de crimes.

Défiez-vous toujours d'un homme qui vous dit avec arrogance : *respectez la loi*. Ce qui est caché derrière la loi injuste c'est le crime que veut vous faire commettre le tyran. Il ne vous dit jamais : *obéissez à la loi*, lorsque la loi s'oppose à ses intérêts ; mais lorsqu'elle alimente ses vices, il veut que vous la respectiez. C'est le prêtre inso-

lent qui vous fait mettre à genoux devant sa pagode, et qui flaire l'encens qu'on brûle devant elle. Que votre obéissance soit raisonnable. Si elle ne l'est pas, c'est une idolâtrie ; un crime ou une lâcheté.



LE DRAPEAU DE L'INDÉPENDANCE.

Article premier.

Nouvelle division de la France, en partant de son centre et en formant trois triangles égaux.

1°. Trois grandes provinces.

2°. Trois mille cantons.

3°. Trente mille municipalités de mille citoyens chacune environ. Mille cantons et dix milles municipalités dans chaque province. Point d'autre division.

I I.

Représentation.

Chaque canton enverra *immédiatement* à l'assemblée nationale deux députés ; ainsi l'assemblée nationale sera composée de six mille membres, dont trois milles formeront trois assemblées secondaires dans les trois provinces, et auront une correspondance continuelle avec l'assemblée générale et avec les vingt députés de chaque canton.

Il y aura dix municipalités dans chaque canton qui y enverront deux députés, et chaque commune sera représentée par cinq officiers municipaux.

III.

Nombre de tous les représentans de l'Empire.

L'assemblée générale	6000
Députés des cantons.	60000
Officiers municipaux.	150000
Total de la représentation. .	216000

Et il ne faudra ni districts, ni départemens, ni juges, ni notaires, ni commissaires, ni commis, ni aucuns autres officiers publics. Ces 216000 représentans seront tout dans l'empire, et ils auront entre eux, un rapport suffisant pour gérer facilement toutes les affaires de l'Etat.

IV.

Frais d'administration.

Six mille législateurs à 8000 l. chacun.	48 millions.
Leur dépense pour administration. .	20 millions.
60 mille députés de canton à 2000 l.	120 millions.
150 mille officiers municipaux à 500 l.	75 millions.
Frais particuliers de canton. . . .	30 millions.
Frais particuliers des Municipalités. .	37 millions.
TOTAL.	330 millions.

V.

Elections directes et immédiates qui excluent les corps électoraux dont la mission est équivoque, et qui ne remplissent pas toujours les vues du peuple.

Tous les citoyens de chaque canton réunis tous les ans le dimanche qui précédera le premier mai; *sous peine de 20 livres d'amende pour la première fois, de 40 livres pour la deuxième, et d'un bannissement perpétuel pour la troisième; hors les cas de nécessité ou de maladie bien constatés par les cinq officiers municipaux;* éliront séance tenante à la majorité absolue, deux députés la première fois, et un seul député la deuxième; parçe que chaque année la moitié des députés se retirera.

V I.

Mode d'élections simples, promptes, à l'abri de toute espèce de séduction et brisant toutes les cabales.

Il y aura au milieu de l'assemblée une table et trois jeunes écrivains. *Tous* les citoyens du canton inscrits sur une liste placés et assis suivant leur rang d'âge dans un lieu commode, nommeront, *à haute voix*, tour à tour, celui qu'ils voudront élire dans l'assemblée; et si au premier scrutin personne n'a la majorité absolue, les deux qui auront réuni le plus de voix seront mis à

un nouveau scrutin. Celui des deux qui aura la majorité absolue, sera député. Les 216 mille députés seront élus de la même façon.

Après l'élection du canton, chaque municipalité se retirera chez elle et élira deux députés pour le canton. Pour la commune, un maire, un procureur-syndic, un greffier et deux assesseurs. La municipalité ne sera donc composée que de cinq membres. A la première élection on élira deux députés pour l'assemblée nationale, deux députés de canton et cinq officiers municipaux; mais dans les élections suivantes, on n'élira qu'un député pour l'assemblée nationale, un député de canton et deux officiers municipaux.

Tous ceux qui sortiront de place ne pourront être réélus qu'après deux ans.

Obs. I. Six mille représentans à l'assemblée nationale ne seront point un nombre trop grand; parce qu'il faut observer, 1°. qu'il se formera sur ces six mille représentans, quatre assemblées; une de trois mille citoyens, et trois de mille députés qui correspondront sans cesse avec la première assemblée et les députés de canton; ceux-ci avec les municipalités; 2°. que pour faire une députation immédiate, on ne peut pas en choisir moins que trois mille; puisqu'il faut que chaque canton fournisse immédiatement ses députés; 3°. que ces députés seront tout dans l'empire, qu'ils n'auront ni commis, ni greffiers, ni huissiers autres que ceux qui seront pris dans l'assemblée.

Obs. II. On n'a peut être pas encore fait assez d'atten-

tion aux dangers de la permanence des commis et à leur funeste influence dans les affaires. Insensiblement ces hommes qui coûtent beaucoup plus qu'on ne pense à l'Etat, prennent un ascendant et un ton d'arrogance insupportables. Ils sont permanens, les députés ne le sont pas, et cette différence de condition fait un grand mal. En un mot, la bureaucratie n'est pas moins pernicieuse dans un état que l'aristocratie ; il faut donc en purger les assemblées.

Obs. III. Je ne donne pas sans doute à cette matière toute l'extention dont elle est susceptible, chaque article auroit besoin d'une explication particulière ; mais je ferois un volume et je n'ai que le tems de tracer quelques idées.

V I I. *Le Clergé.*

Trente milles municipalités, trente milles curés, trente milles vicaires, trente milles maîtres d'école. Mille ames environ dans chaque municipalité, afin que la surveillance du curé et des municipaux soit également partagée. Au curé, 2000 livres.
Au vicaire, ... 1000
Au maitre d'école, son écolage, 12 liv. par an pour chaque écolier. Le curé, le vicaire, le maître d'école se logeront où bon leur semblera.

Dépense pour le Clergé. . 90 millions.

V I I I.

L'armée. 300 milles hommes ; 300 régimens. 60 mille hommes de cavalerie ; 60 régimens. 140 mille hommes d'infanterie ; 140 régimens ;

tous sur le même pied, sous le même uniforme, sous la même discipline, sous la même paye ; point de grenadiers, point de chasseurs, point de cavaliers de plusieurs espèces ; un seul corps, une seule masse. Les différences ne créent que des jalousies et des désordres. Le courage imaginaire du grenadier émince celui du simple fusilier ; sa grandeur le rend petit.

L'infanterie pendant la paix travaillera au profit de l'Etat, et la cavalerie fera la police dans tout l'Empire.

Chaque soldat aura 500 livres par an ; moins 134 liv. ; 20 sols par jour, et il se fournira de tout.

Un cavalier aura 500 liv. par an pour son cheval, et pour lui 500 livres moins 134 livres de retenue qui feront une masse de 39 millions, pour la haute paye des officiers et pour toutes les dépenses de l'armée.

Frais de toute l'armée.

Soixante mille cavaliers à 1000 liv.	60 millions.
240 mille hommes d'infant. à 500 l.	120 millions.
TOTAL.	180 millions.

IX.

Dépense sommaire de l'Etat.

Administrateurs et administrations .	330 millions.

De l'autre part. . .	330 millions.
Clergé.	90 millions.
Armée.	180 millions.
Total. . . .	600 millions.

X.

Dettes ; leur liquidation totale, excepté les viagers.

Le plus grand abus d'un empire est que les administrations soient compliquées et que les administrateurs soient des payeurs de rentes. C'est mettre des bâtons dans les roues de la machine publique ; c'est créer des antres où les administrateurs récèlent leur voracité. Les rentiers ne m'approuveront pas sans doute ; mais je n'écris pas pour eux. Il faut donc que le décret qui ordonnera la liquidation de *toute* la dette, défende encore au gouvernement et aux villes même d'emprunter sous quelque prétexte que ce puisse être.

Qui paye l'intérêt des capitaux qu'engouffrent les administrateurs ? C'est le peuple ! et le peuple gorge de biens ses tyrans, ses corrupteurs, ses geoliers, ses oppresseurs.

Eteignez donc *toutes* les dettes de l'Etat, 1°. avec ce qui reste de biens inaliénables en France ; ne laissez pas subsister *un seul pouce* de ces biens destructeurs ; 2°. liquidez tout avec le secours d'un impôt additionnel, pour vingt ans seulement.

Obs. Si vous ne liquidez pas tout, les biens inaliénables disparoîtront. Sous vingt ans nous aurons payé 200 millions par an, ou quatre milliarts ; nous aurons mangé six milliarts de biens nationaux, et la dette subsistera ; le poids qui pèse sur l'Etat restera ; l'abus s'éternisera. Les financiers diront que cette liquidation totale *est* impolitique et *impossible* ; mais je laisse les financiers plaider leur cause et je poursuis ; je méprise les objections frivoles, la finance n'en fait que de cette nature.

Je suppose donc que deux milliarts environ, joints à tout ce qui nous reste de biens inaliénables, éteindront toute la dette foncière. Je joins donc aux 600 millions nécessaires au gouvernement, 200 millions extraordinaires pour les viagers et pour hypothèque des sommes destinées à la liquidation des dettes ; j'ai donc environ plus ou moins, peu importe, 800 millions à trouver sur un seul impôt commensurable, clair et non arbitraire.

X I.

L'impôt territorial seul.

L'impôt unique et foncier est-il possible, est-il politique, est-il salutaire ? Oui. Je le certifie *sur ma tête*. Simplifions et abrégeons.

Art. premier. Y a-t-il en France 100 millions d'arpens contribuables qui puissent produire l'un dans l'autre deux septiers de grains à 20 liv. le septier mesure de Paris ; 40 liv. seulement ? Quelques arpens produisent 1200 l. et plus encore. Hommes aveugles

ou voraces ! vous direz *non ;* mais je certifie le contraire, et comme personne ne peut nous juger, je demande à être admis à une preuve avec vous. Je demande qu'on mesure toute la France, 200 lieues quarrées ! je demande à confondre ou votre ignorance ou votre voracité.

Obs. Une des plus grandes illusions faites à l'assemblée constituante, plus aveugle que les quinze-vingt, est de lui avoir persuadé qu'il n'y a en France que 27 millions d'arpents contribuables ; c'est comme si on lui avoit persuadé qu'un louis ne contient que 4 liv. sur quoi ne l'a-t-on pas trompée cette assemblée qui a fini par composer avec le despotisme ?

Je m'en tiens donc à mon évaluation et je la certifie juste. Je prends la dixme seulement d'un arpent, le dixième de 40 liv. et j'ai *sommairement* 4 liv. par arpent, et 400 millions.

Art. 2. Dans les villes, dans les bourgs, dans les villages, je change de mesure, je la retrécis et je compte par perches, *ou par toises ;* si les perches ne suffisent pas.

Je suppose qu'il se trouvera dans 800 villes et 20 milles bourgs et villages, ect. cent millions de perches quarrées. J'ai donc en prenant *sommairement* encore 4 liv. par perche, 400 millions, et le pauvre payera peu ; le riche payera plus que le pauvre ; mais j'affirme que tous payeront *quatre fois, six fois moins* qu'ils ne payent.

Tous les autres impôts deviennent donc inutiles.

Il ne

Il ne faut donc ni dons gratuits, ni dons patriotiques qui ne ruinent pas ordinairement le citoyen royaliste et qui minent la vertu. Il ne faut donc ni ports de lettres, ni loteries, ni timbre, ni patentes, etc. etc. etc. Quelle cordilière de vexations anéantie !

Obs. Le financier dira que je n'atteins pas, que je n'attrape pas le porte-feuille, le rentier, l'agioteur ; mais qu'a-t-il attrapé le financier ? L'assemblée constituante ! toute la nation, et plus que deux milliarts en patentes, en timbre, en impôt mobilier, etc.

Obs. II. Je demande 4 liv. par arpent, *sommairement* ; et le financier a pris 20 liv. par arpent à des malheureux vignerons qui ne récoltent rien depuis quatre ans, et qui dépensent annuellement 300 liv. au moins par arpent ! il a pris 2400 liv. à un propriétaire qui ne loue sa ferme que 2500 liv. Sous le monstrueux régime de l'aristocratie, il a pu prendre, *chose inouie*, jusqu'à 3000 livres sur un seul arpent ! dans une seule année, trois fois son fonds ! outre les taxes ordinaires.

L'arpent a produit jusqu'à 50 *muids* par arpent à Fourqueux en 1785, et chaque muid porté à Paris payoit 72 liv. Calculez et voyez si je me trompe. Pipeurs infâmes, abuserez-vous toujours les nations ?

X I I.

Perception de l'impôt.

Il faut avant tout qu'un décret annonce aux propriétaires que ce qu'ils n'auront pas déclaré ne leur appartiendra plus, et qu'il sera vendu au

profit de la commune. Après cette déclaration essentielle, on arpentera, on toisera, et la municipalité recevra la déclaration des citoyens dont les noms seront inscrits sur un rôle simple, de cette façon.

Un tel . . . . . . un arpent, ... 4 liv.
Six perches de terrein sous ses habitations. 24 liv.
Au jour indiqué, au jour préfixe, *tous* les citoyens porteront à leur municipalité la *totalité* de leur taxe ou ils ne la porteront pas.

S'ils ne la portent pas, ils en payeront l'intérêt à cinq pour cent toute l'année, et la municipalité sera libre de payer pour eux ou de ne pas payer. Si la municipalité paye, elle touchera l'intérêt ; si elle ne paye pas, elle fera des billets payables au porteur avec l'intérêt ; et enfin si le débiteur ne paye pas encore au bout de l'an, l'on vendra son arpent, on prendra la taxe, l'intérêt d'un an, et on lui rendra le surplus.

Trouvez un impôt, une perception plus clairs, plus naturels, plus vivifiants, plus justes.... plus prompts.... Pour moi je n'en connois pas.

Obs. I. Passera-t-il cet impôt si salutaire ? Des sophismes, des mensonges financiers, des subtilités fiscales, des objections captieuses faites au peuple qui ne voit jamais les piéges qu'on lui tend, ne s'opposeront-elles point à son passage ? Nations trompées, nations abusées, je n'ai que des larmes à répandre sur votre sort !

Obs. II. Un *seul* homme dans l'univers a sauvé une *seule*

nation avec l'impôt territorial et unique ; mais il n'a été imité par aucuns gouvernemens. Avec cette phrase : *c'est impossible*, un ignorant ou un intriguant conduit au tombeau 25 millions d'hommes, et celui qui veut les sauver, n'est jamais écouté.

Obs. III. On propose en vain à des hommes qui n'ont que des idées confuses, des plans réguliers et suivis. Pour leur plaire il faut tout compliquer, tout dénaturer.

Obs. IV. En 1788, on vous disoit avec impudeur, qu'il n'y avoit rien de plus admirable et de plus beau que l'ordre des barrières ; c'est que chez les nations policées tout est beau, excepté la régularité. Où le soleil se couche, c'est là où le grand nombre le voit lever.

Obs. V. Rien dans le monde n'est plus bisare, plus monstrueux, plus désordonné que le mode de nos assemblées. J'étois le 27 août 1792 dans une assemblée de canton où il pouvoit se présenter 900 votans. Combien s'en est-il trouvé ? 36.—...—.... et parmi cette poignée de monde qui ne s'entendoit pas, il s'est commis mille fraudes. On fabriquoit des scrutins faux. On les jettoit par poignées dans la boëte. Les scrutateurs ne s'oublioient point. On s'y disputoit, on s'y battoit, je vis un instant où le canton alloit s'insurger et s'égorger. Toutes les nominations ont été faites illégalement, sans intelligence, sans justice, sans l'idée même du bien général. Eh pourquoi tous ces désordres ? Parce que nous n'avons qu'un mode d'assemblée irrégulier dont les moines ignorans nous ont donné l'idée extravagante, et que nous avons l'imbécillité de suivre. Bientôt il ne se trouvera plus personne aux assemblées.

Je propose un mode d'assemblée simple et naturel. Je suis persuadé qu'on dira encore : *c'est impossible ;* c'est que l'intrigue fait ses affaires au milieu de la confusion. *C'est la porte par où le tyran passera.*

Obs. VI. Lorsque l'impôt est obscur, le peuple ne voit pas les antres où les sueurs de son front vont s'engloutir. S'il étoit clair, où puiseroit la voracité ? Ah ! les filets du pêcheur ne rompront jamais dans une onde pure ! pêcheurs de brigandages troublez donc l'eau. Je ne veux moi que des sources lympides.

Je veux que la recette soit claire, et que la mise ne soit pas équivoque.

On n'attrapera rien sur les 90 millions du clergé, sur les 180 millions de l'armée, sur les 330 millions des administrateurs, ni sur les rentes, puisqu'elles seront éteintes. On grapillera *peut-être* sur les viagers, mais l'abus ne sera pas éternel.

Là, seront bornées toutes les dépenses de l'Etat. L'uniformité, la régularité qui régneront dans toutes les classes de l'administration, leur simplicité paraliseront tous les membres de l'infidélité, elles apoplexieront tous les vampires de l'Etat; il ne faudra pour être ministre que les talens de l'honnête homme, ses comptes seront clairs, un simple bordereau les comprendra tous. Reçu. . . . . 800 millions.

Donné pour l'armée, ...	180 millions.
pour administration, ...	330 millions.
pour le clergé, ...	90 millions.
pour dettes et viagers, ...	200 millions.
TOTAL.	800 millions.

Sur quoi un ministre pourroit-il spolier ? Sur la solde du soldat ? Sur le clergé ? sur l'administration ? sur l'administrateur ? Chacun saura ce qui lui revient. Jamais il n'y aura de lacune, ni d'absence. Le soldat mort sera remplacé sur le champ, et celui qui le suivra recevra sa paye au jour de la mort de son prédécesseur. Il n'y aura ni déport, ni annates, ni rations, ni masses.

Obs. VII. Les rentes remboursées, on ne craindra plus la banqueroute ni la submersion de l'Etat.

Un ministre à qui je démontrois bien évidemment notre ruine prochaine, ne pouvant plus répondre, me dit : *au bout du fossé la culbute.* Quoi lui répliquai-je, vous ne voyez que cela. Vous êtes sur un vaisseau qui va périr et vous êtes tranquille ! un mal évident et point de rémède ! *au bout du fossé la culbute !*.......

Ah peuples malheureux ! voilà comme vous êtes conduits ! on vous pipe ! on vous vexe ! on épuise tous vos sucs ! on vous jette sur les bords d'un abyme ! vous y tombez, et ceux qui viennent après vous perdent la mémoire ! ah, réveillez-vous et déployez vos voiles !

X I I I. *La marine.*

Je veux que l'Etat ne fasse aucunes dépenses pour la marine, que tous les vaisseaux soient marchands et toujours en activité, toujours armés. En tems de guerre on fournira des troupes aux armateurs qui se défendront eux-mêmes et qui soutiendront leur commerce.

Je ne veux ni ports, ni canaux *nouveaux*, ni moulins sur les rivieres navigables. Comme en Angleterre les vaisseaux seront dans nos rivières aussi commodément que dans nos ports qui coûtent infiniment. Les rivières désobstruées aux frais du commerce maritime feront circuler le commerce dans toutes les parties intérieures de l'empire. *Voyez sur la* carte comment la nature a disposé tous ces canaux que notre inscience a obstrués et annuellés par la mal-adresse des administrateurs.

X I V. *Le commerce.*

Donnez-lui une liberté *indéfinie* ; laissez-le agir ; ne favorisez aucunes compagnies ; que la fidélité soit l'ame de votre commerce, et bientôt, je vous le certifie, il sera plus florissant, plus actif que ceux de Sidon, d'Alexandrie, de Siracuse, de Rome, de Venise, d'Angleterre et de la Hollande. Vos rivières seront couvertes de mats et de trésors inépuisables. Le commerce n'est autre chose qu'une échange mutuelle. Ouvrez tous les pores de la liberté, vous aurez de riches manufactures, une agriculture vivifiante et un commerce étendu. L'esclavage seul l'a paralisé.

X V. *L'agriculture.*

Elle est fille de la liberté comme le commerce est son frère ; mais il ne faut pas se méprendre sur la nature de la liberté de l'agriculture. Elle ne doit point être *indéfinie* cette liberté ; parce qu'avant toutes choses il faut que le peuple vive, il faut que le peuple ait du pain. La France produit annuellement environ 150 millions de septiers de grains, et il ne lui en faut que 50 millions pour son approvisionnement. Liberté indéfinie pour les 100 millions dont nous n'avons pas besoin ; mais gardons notre provision. Ayons toujours dans nos greniers 50 millions de septiers

de grains ; ne nous faisons pas une guerre continuelle de famine ; anéantissons les accapareurs de grains. *Pendant 800 ans*, les Romains honteusement célèbres par leur effroyable systême sur les accaparemens, ont éprouvé mille famines ! évitons cet écueil. Mettons tous les ans dans les greniers de chaque canton, 20 mille septiers de grains, s'il y a 10 mille têtes dans chaque canton, et abandonnons le surplus aux étrangers ; nous dormirons sans la cruelle crainte de mourir de faim à notre réveil, et nous vendrons librement le surplus à l'étranger. Fixez le septier à 20 liv. *Plus le prix du pain sera fixe, plus le sort de l'Etat sera heureux.*

Les subsistances sont encore un article sur lequel l'assemblée constituante a étrangement été trompée. Il entroit dans le plan de nos ennemis de nous affâmer, et ils l'ont fait ! grâce à la subtile loi du 12 juin 1791 qui a ressuscité les accapareurs et mis le peuple en insurrection. On a tiré sur lui, et le mal a continué.

X V I. *La police.*

C'est l'ouvrage des officiers municipaux, qu'elle soit la même dans tout l'empire. Le premier maire d'une ville sera le chef de la cité, les autres n'inspecteront que leur quartier. Toute dépense nécessaire à la décoration des cités sera prise sur l'impôt foncier et unique. Il n'y aura jamais d'autre

impôt, ni aucun emprunt... Rien qui obstrue les passages. Point d'auvent, point d'enseigne, point de marchés sur les rues..... Police sévère, exacte et juste.

XVII.

Justice criminelle, et justice civile.

Cette distinction est l'ouvrage des sots et des despotes. Il ne doit y avoir qu'une seule espèce de justice qui sera rendue par les cinq officiers municipaux, et on pourra en appeller, 1°. à cinq députés du canton; 2°. à cinq députés de l'assemblée nationale. Chaque partie disputante pourra choisir deux députés, et le cinquième sera tiré au sort. La justice sera prompte et rendue *gratis*. L'homme accusé sera amené, condamné ou absous en présence de la commune et puni *sur le champ*. Le crime en vieillissant se décompose; l'or le dénature; la partialité lui donne des aîles et la faveur des poignards. Le crime du jour inspire une juste vengeance, celui du lendemain affoiblit sa substance.

Obs. Aucun genre de mort. La loi : *tu ne tueras point*, est universelle. Un gouvernement qui tue est un gouvernement criminel; c'est un pere qui ne peut engendrer que des assassins. En Angleterre on pend beaucoup, et plus on pend, plus on vole. Ne guillotinez plus.

Marquez *très-distinctement* au front l'infâme

assassin et chassez-le à perpétuité. Ne laissez autour de vos respectables foyers aucun homme infâme. N'ayez auprès de vous que vos égaux. Un homme dissemblable d'un autre homme est son ennemi, tôt au tard il cherchera à lui nuire. Condamnez le voleur et le banqueroutier cent fois, mille fois plus coupable que le voleur *de grand chemin*, à des travaux publics jusqu'à ce qu'ils ayent restitué tout ; pour toute leur vie si le vol est irréparable. Punissez les autres fautes suivant la gravité des délits.

La partialité des juges ne sera pas à craindre. S'ils sont injustes, ils ne le seront pas long-tems.

Nulle infâmie attachée à la famille des criminels. Si mon frère est un coquin, je n'en suis pas plus la cause que de ce qu'il est venu au monde avec une difformité que je n'ai pas. Tirez-moi tout le sang impur qui m'incommode ; mais respectez celui dont j'ai besoin pour vivre. Ne m'environnez pas du tourbillon de l'infâmie, si je n'ai mérité que des couronnes.

X V I I I. *Religion.*

La religion est ce qui doit lier, ce qui doit unir les hommes, et c'est ce qui les désunit partout ; c'est que les hommes n'en comprennent pas le sens. *Ils l'ont représentée* avec un bandeau sur les yeux ; c'est l'emblême de ce qu'ils sont.

Je la renferme toute dans les X préceptes de Moyse, et dans l'évangile si dénaturé par les prêtres ignorans et voraces que personne n'ose plus en approcher. Un homme aujourd'hui qui s'étayeroit d'un passage de l'évangile, paroîtroit ridicule. Les prêtres eux-mêmes craignent l'ouverture de ce code sacré, et ils ont raison; car il est la critique la plus amere de leurs désordres et de leur stupidité; *mais quelque chose* qu'on en dise, c'est un ouvrage bien précieux.

Liberté *indéfinie* sur la religion. Croyez ou ne croyez pas. Pensez, parlez, écrivez tout ce que vous voudrez sur la religion. La vérité ne craint pas la lumière. Ecrivez aussi, parlez *sans crainte* contre les loix, contre les administrateurs publics, contre le gouvernement, en répondant des infractions faites à la loi, à la justice universelle, à la raison et à la vérité devant les tribunaux établis. Si vous me dites une injure, je vous ferai punir; si vous l'écrivez, il me sera bien plus facile de vous convaincre. Fanatiques et persécuteurs! vous craignez les écrits! ah vous avez raison; car l'imposture doit craindre la vérité; mais la vérité ne vous craint pas; car c'est un fluide qui coule malgré vos prohibitions, et qui produit son effet; c'est la poudre à canon. Plus vous la comprimez, plus son explosion est terrible.

X I X.

Le culte public ; matière délicate.

Il est et il doit être l'expression du plus grand nombre ; il doit être simple ; il doit être une loi de l'Etat ; *il doit être décrété par l'assemblée conventionnelle, et tous doivent s'y conformer.* Chacun peut sans doute adorer Dieu comme bon lui semble dans le sein de sa famille : mais dans un état bien ordonné, il ne doit y avoir ni deux loix, ni deux cultes publics. Les Romains adorateurs sauvages de tous les Dieux, n'en adoroient aucuns, et marchoient à pas de géant vers leur dissolution.

Comme nous ils confondoient les loix divines avec les loix humaines ; le spirituel avec le temporel, et ne savoient ce qu'ils faisoient. Rome au milieu de tous les Dieux, Rome aveuglée ne formoit plus une seule corporation ; tous les esprits étoient partagés ; il n'y avoit donc plus d'unité. Rome devoit donc périr.

Rome périt en effet, mais après avoir languit pendant 800 ans. Longue mort. Ce cadavre devoit exhaler une bien mauvaise odeur.

Le culte public est ou n'est pas l'objet d'une loi. *Faites bien attention à cet argument*, j. v. p. *il est irrésistible à mon avis.* Si le culte n'est pas une loi, à quoi tient-il ? Qui peut me forcer

d'ouvrir ou de fermer ma boutique le dimanche, sans une loi ; et si la loi me dit de la fermer, pourquoi mon voisin peut-il s'y soustraire ? Faux adorateurs de plusieurs cultes publics, répondez.

N'avez-vous pas rasé la barbe du capucin ? Pourquoi tolérez-vous celle du Juif ? Vous êtes tolérans ! ah je le suis plus que vous. J'aime un Juif plus que vous ne l'aimez ; mais je suis conséquent dans tout ; mais je ne morcelle aucunes maximes ; mais nulle politique humaine ne peut me déterminer à broncher sur les principes. Qui pêche dans un seul point, se rend coupable de tous. Détachez un seul anneau de la plus belle chaîne de l'univers, vous verrez ce qu'elle deviendra.

Vous avez anéanties toutes les corporations. Vous avez pulvérisé les Feuillans qui vouloient une constitution et un roi qui la fouloit aux pieds. Vous avez bien fait sans doute ; mais que faites-vous en tolérant 20 milles loix où il ne doit y avoir qu'une seule et même loi ? Vous anéantissez tout ce que vous voulez créer. Vous construisez d'une main, vous détruisez de l'autre ; et le mal surnagera.

Vous décréterez que chaque secte pourvoyera à son culte ; que chacun fera sa grimace au Dieu qu'il adore ; mais la municipalité d'une secte permettra à son curé de dîmer ; mais une autre municipalité mettra un octroi, des barrières, un

trop bu pour nourrir sa pagode ; mais une municipalité prépucisée rira de celle qui n'incise rien. On se fâchera, on s'égorgera, et il faudra mille loix pour arrêter des massacres, tandis qu'une seule loi sage peut les anéantir tous.

Ah Français ! oui, bientôt vous vous égorgerez, non pour des opinions, les impies n'en ont pas, mais pour des réglemens absurdes, mi-partie spirituels et mi-partie matériels. Depuis 150 ans l'Angleterre est en feu pour des fous qui confondent encore le spirituel avec le matériel ; la religion avec le culte public qui ne peut jamais être qu'une loi humaine.

X X.

Le culte simple que je voudrois voir établi, pour nous réunir avec nos frères les Protestans.

Le dimanche très-strictement observé. Nulle œuvre servile ce jour-là. Nulles autres fêtes dans l'année, excepté les fêtes nationales *remises au dimanche*. Tout l'office en françois. Des cantiques faits dans la semaine par des citoyens en l'honneur de la Divinité, chantés à l'église, tous les dimanches à dix heures du matin, par les plus belles voix du lieu et suivis de la lecture des loix sociales, par le maître d'école. D'autres cantiques suivis de la lecture des épitres, et une courte instruction par le vicaire. Un sacrifice pur

et simple ; l'offrande du pain et du vin suivie d'un cantique et d'un discours prononcé par le curé, le cahier à la main.

L'après-midi à deux heures, même cérémonie, excepté le sacrifice, jusqu'à trois heures. Nulles autres loix pour le culte public. Les enfans baptisés dans le lieu de leur naissance sous 24 heures et inscrits sur les trois registres municipaux.

Ceux qui ne voudront pas être baptisés, inscrits sur les mêmes registres ; ces registres seront déposés, l'un à la municipalité, l'autre au canton, le troisième à l'assemblée générale.

Les mariages publiés par trois dimanches consécutifs et faits par la municipalité.

Les morts enterrés tacitement et sans frais. Tous les actes inscrits sur les registres communs, et rien de plus. Même uniformité par-tout.

Un seul coup de cloche pour un enfant mort jusqu'à 15 ans ; deux jusqu'à 30 ; trois jusqu'à 45 ; quatre jusqu'à 60 ; et cinq pour le dernier âge.

Un seul coup en volée pour une personne du sexe jusqu'à 15 ans ; deux jusqu'à 30 ; trois jusqu'à 45 ; quatre jusqu'à 60, cinq pour le dernier âge.

Un carillon pour les naissances ; deux pour les mariages. Ne nous cassez point la tête avec vos sonneries intéressées. Ne nous vendez plus du son, et donnez-nous du pain.

Les maîtres d'école, les vicaires, les curés élus à la majorité absolue des suffrages de la commune, et remerciés de la même façon.

Nulles quêtes dans les églises. Des chaises partout payées à l'année, pour éviter les distractions. Des tribunes pour les étrangers.

Tous les frais du culte simplifiés et supportés par la commune sur l'impôt unique. Tout *gratis*.

Les écoles faites une *seule fois dans la journée par-tout l'empire, depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures*, afin de partager la journée entre l'étude et le travail, pour ne pas ennuyer la jeunesse. Les trois milles colléges de canton et les trois universités sur le même pied. Jamais de vacances dans la semaine; six jours pleins, 300 leçons complettes par an. Les 15 derniers jours d'août vuides, seules vacances dans toute l'année.

Habits d'église; une soutanne et un rochet. Hors l'église, nulle distinction.

Décorations du temple; un autel simple et au-dessus deux tables jointes ensemble. Sur l'une les X préceptes de Moyse; sur l'autre, les 17 articles de la déclaration des droits de l'homme.

X X I.

Le mariage des prêtres; libre.

Disputez tant que vous voudrez sur cette ma-

tière, la vérité subsiste. *Eternellement* des célibataires *forcés* seront des monstres et un scandal. Vous n'aurez ni mœurs, ni religion, ni vertus, ni bonheur, tant que vos prêtres ne seront pas mariés.

XXII.

Le divorce. La loi du divorce.

Mot qu'on ne comprend point et qui est insignifiant. Il implique contradiction. Il ne faut point un décret qui établisse le divorce ; il en faut un qui abolisse l'indissolubilité du mariage ; parce que cette loi n'est ni dans Dieu, ni dans la nature. J. C. a dit : *l'homme sera attaché à sa femme. L'homme ne doit point séparer ce que Dieu a joint.* Voilà sans doute des conseils très-salutaires ; mais signifient-ils que l'homme doit indissolublement, *toute sa vie*, être attaché à un monstre avec lequel il s'est imprudemment allié ? Non. Les prêtres ont toujours dénaturé l'évangile, ils ont perdu le genre humain en faisant des loix civiles, tandis qu'ils n'avoient que des loix spirituelles à prêcher au peuple. En portant l'affreuse loi de l'indissolubilité, ils ont supposé que l'homme est infaillible, et c'est une hérésie. Qu'ont-ils créés ? des mauvais mariages ; des légions de martyres, et la terre n'a vu que des crimes divinisés. Il n'y eut qu'un seul divorce dans Rome pendant 400 ans ; parce que la loi de l'indissolubilité

n'y

n'y étoit pas en usage. Que voyons-nous parmi nous ? des divorces, des adultères, des fornications, des monstruosités.

Ah ! fasse le ciel que les hommes rendus à la justice universelle, à la raison et à la vérité, impriment enfin dans leur cœur le caractère d'une solide piété qui consiste moins dans des pratiques extérieures où l'hypocrisie a tant de fois figuré, que dans des actions de justice !

Depuis 14 siècles la France est esclave des plus horribles superstitions ; qu'elle rentre enfin dans l'heureux cercle où est Dieu, la justice et le bonheur universel !

XXIII.

Colléges et instruction publique.

Trente milles écoles municipales surveillées par les cinq officiers municipaux et sagement organisées. Nulles quêtes pour les maîtres d'écoles. Ils auront 20 sols par mois ; 12 liv. par an pour chaque écolier, et ils ne seront pas même logés. Nulle inaliénabilité. Trois milles colléges de canton surveillés par les 20 députés. Trois universités, pour toutes les sciences. Les universités seront surveillées par l'assemblée de chaque province. Aucune inſtruction gratuite, le pauvre ne vous demande point ces secours. Vous nourriſſez,

vous instruisez son enfant, et vous créez dix pauvres par vos subventions. Faux calculs. Liberté, égalité, *propriété*, voilà ce que demande le pauvre. Il ne veut être ni votre esclave, ni votre débiteur. Il n'exige de vous qu'une chose et elle eſt juſte ; c'eſt que vous ne le vexiez point.

On nous vante Lacédémone, Sparte, Athènes où la jeuneſſe étoit instruite, *gratis*. Eh bon Dieu laissez-nous tranquilles ! vos puériles citations font pitié. Ne soyons les singes d'aucune nation, et soyons tout ce que nous pouvons être. Et Sparte, et Lacédémone, et Athènes ont mal fait. Ne voyez-vous pas que toutes vos aumônes, que toutes vos charités sont des charlatanneries, et qu'on vous offre toujours une allouette pour avoir un bœuf.

Personne ne fait plus de cas des sciences que moi : elles sont l'ame de tout bien. Si nous enseveliſſons les sciences, nous allons au néant; l'ignorance est le tombeau des vertus ; mais vous croyez que vos instructions *gratuites*, que vos bourses instruisent le pauvre, qu'elles avancent les progrès des sciences. Vous croyez que Charlemagne accéléra leur marche, en deſtinant un tiers des dîmes à l'instruction de la jeuneſſe. Vous vous trompez. Les prêtres ont envahis tous ces biens et n'ont alimenté que le vice. Laiſſez les sciences

libres, et vous verrez qu'elles iront à pas de géants vers leur perfection. Point de charlatanisme dans un gouvernement. Sa marche doit être régulière et majestueuse. Un législateur doit voir tout en grand; et tout établissement public est une *piperie*, une jonglerie, un jeu de gobelets. C'est un antre profond où le vice va toujours se cacher. C'est l'appanage du charlatan qui vous promet du baume et qui vous donne du poison.

M. de Condorcet très-savant académicien, très-bon patriote, et législateur éclairé, s'est trompé dans son plan d'éducation. Il a mal vu. Si on le suit, on fera des écoles.

On créera des inaliénabilités, et il ne faut pas en laisser subsister une seule.

XXIV. *Gardes nationales.*

Sous le règne de la justice et de l'égalité quel citoyen peut être exempt de défendre ses foyers? Où sont ses titres d'exemption? Tout citoyen doit donc être armé d'un fusil, d'une bayonnette, d'un sabre, d'un habresac et de 20 cartouches, depuis l'âge de 15 ans jusqu'à 60.

Obs. Il existoit autrefois un étrange renversement d'ordre. Le riche vouloit être armé et il vouloit que le peuple ne le fut pas. Le peuple étoit obligé de servir, et le riche n'avoit pas le même devoir à remplir. Il vouloit seulement commander. Quel Dieu avoit donné ce privilège au riche?

Il étoit bien injuste ce Dieu, il étoit bien partial et bien inhumain. Il est mort; fasse le ciel qu'il ne ressuscite jamais !

Tous les citoyens doivent faire l'exercice tous les dimanches, en présence de la municipalité, pendant une heure, et se réunir quatre fois tous les ans dans le canton pour s'y exercer en corps.

Je suppose que 10000 ames fourniront 1000 hommes capables de porter les armes dans chaque canton. Il y aura donc pour ce régiment national trois canons, neuf charriots, 24 chevaux et trois étendarts; un colonel, un lieutenant-colonel, un major, trois porte-enseignes, neuf musiciens, un tambour-major, neuf tambours, trois conducteurs de canons, neuf conducteurs de charriots, 27 canonniers et 36 sapeurs; 100 hommes; plus, 900 gardes nationaux divisés en trois légions; une masse de 1000 combattans.

Il y aura donc dans chaque canton trois légions de 300 hommes chacune, et neuf compagnies de 100 hommes. Chaque compagnie sera divisée en trois cohortes de 30 hommes conduites par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant. Chaque cohorte sera encore divisée en trois pelotons conduits par trois sergens. Ces pelotons seront enfin partagés en trois brigades conduites par trois caporaux. Ainsi il y aura dans chaque compagnie neuf sergens et vingt-sept caporaux.

Les troupes de ligne seront divisées de la même façon.

Il y aura donc dans tout l'empire, si chaque canton fournit 1000 hommes, trois millions de citoyens armés, qui formeront 120 armées de 25 milles hommes, toujours prêts à défendre leurs foyers et leurs loix ; derrière 300 milles hommes soldés qu'ils renouvelleront et recruteront sans cesse en cas de besoin.

Quelles forces mon dieu! quels béliers pourroient renverser un pareil rempart? Qui oseroit jamais attaquer une nation qui auroit 132 armées de 25 milles combattans chacune à opposer à quelques hordes de sauvages qui ne brillent qu'à la parade, et qui végètent sous la tyrannie pour 5 sols par jour? 9900 canons! trois millions 300 milles fusils sur les bras d'hommes libres et égaux en droits! Quel tyran ne trembleroit pas devant une masse aussi imposante! devant 12 armées de 25 milles hommes soldés, dont quatre garderoient les frontières de l'empire, et auroient à des distances raisonnables derrière elles, 8 autres armées toujours prêtes à les soutenir ; plus, 120 autres armées disposées à les recruter! quelle chaîne de forces, si aucuns anneaux n'en étoient détachés! quel courage auroient des soldats citoyens qui verroient derrière eux des colonnes si bien affermies!

Nos troupes nous coûtent actuellement 400

millions et plus ! avec 180 millions et de l'ordre nous aurons quatre fois 75 milles hommes invulnérables à opposer à des forces qui sont déjà épuisées !

Obs. I. Les troupes de ligne n'auront ni étapes, ni casernes, ni hôpitaux. Le soldat avec ses 20 sols par jour pourvoyera à tous ses besoins. Chaque régiment prendra ses fournisseurs.

Obs. II. *Division de l'armée soldée.*

Trois cens milles hommes ; 300 régimens divisés 1°. par 100 ; 2°. par 25 ; 3°. par cinq ; quatre régimens d'infanterie, un de cavalerie.

Officiers majeurs.

Trois généraux d'armées seront à la tête de 100 régimens.

Douze brigadiers des armées conduiront chacun 25 régimens ; 20 d'infanterie et cinq de cavalerie.

Soixante sous-brigadiers auront le commandement de cinq régimens.

Total des Officiers majeurs. . . . . . 75.

Solde des Officiers majeurs.

Au sous-brigadier.	6000 livres.
Au brigadier.	12000
Au général.	24000
Pour l'Etat-major de toute l'armée. .	576000 livres.

Solde des autres Officiers, outre leur 20 sols par jour.

Au caporal.	5 sols.
Au tambour-major et au sergent. . .	10 sols.
Au sous-lieutenant et au porte-enseigne. .	30 sols.
Au lieutenant.	40 sols.

Au capitaine. . . . . 3 livres.
Au major. . . . . 6 livres.
Au lieutenant-colonel. . . . . . . 9 livres.
Au colonel. . . . . 12 livres.
Dans chaque régiment 6 chevaux pour les canons. 3000 liv.
18 chevaux pour 9 charriots. 9000 liv.
Charriots, canons, étendarts, poudre, etc. . 12000 liv.

Obs. III. Toutes ces sommes se trouveront dans les 39 millions pris sur les 134 liv. soustraits des 500 liv. alloués à chaque soldat. 500 livres pour un cheval ne seront point une somme trop considérable ; parce que le cavalier achetera son cheval et l'équipera à ses frais.

S'il reste une petite masse à chaque régiment, elle sera confiée à six soldats et à trois officiers qui en répondront. Elle sera ouverte et comptée *tous les mois* en présence de *tout* le régiment. Avant toutes choses, ordonnez bien les finances.

Obs. IV. Disposition des troupes sur nos frontières.

Trois cens milles hommes soutenus par trois millions de citoyens armés suffiront toujours pour nous garder. Nous avons 300 lieues de frontières continentales, et environ 300 lieues entourées par la mer. En divisant nos 300 milles hommes par 12000, nous avons 25 fois 12000 hommes pour 300 lieues, si nous ne sommes attaqués que par terre ; si par mer, nous aurons des gardes côtes. Nous pouvons donc avoir 12000 hommes de 12 lieues en 12 lieues, et 1000 hommes de lieue en lieue. En supposant un passage attaqué ; en 24 heures 48000 hommes pourront s'opposer à leur passage ; ainsi dans les plus fortes crises 300 milles hommes suffiront.

Ne croyez pas que les grandes armées sont un avantage, les petites armées se soutiennent cent fois mieux. Les approvisionnemens sont plus faciles ; l'intelligence y règne davantage ; la marche est plus légère ; en un mot l'ordre dans

les batailles, l'exacte discipline, le commandement fidèle sont l'ame des victoires.

Démasquez bien vos frontières. Fortifiez-les. Observez la marche de l'ennemi, que toutes vos troupes se tiennent, qu'elles soient toujours prêtes à se seconder mutuellement; qu'un mot puisse les rallier depuis une extrêmité des frontières jusqu'à l'autre; que le cordon se tiennent si bien, que quand un corps sera touché tous les autres puissent venir à son secours; vos ennemis seront impuissans. Au moment du danger, trois millions d'hommes seront prêts à marcher et à pulvériser des hordes de barbares dont la tactique ne sera jamais à craindre. La tyrannie n'a que de foibles ressources; elle a la science du mal, mais elle est novice dans la science du bien; elle est étrangère à tout ce qui vivifie. Son ordre même renferme des irrégularités qu'elle seule ne voit pas.

Obs. V. J'ignore pourquoi les peuples qui s'énorgueillissent du titre d'hommes libres, disent qu'ils n'ont pas besoin de fortifications.... Est-ce parce que les tyrans les prennent pour leurs répaires? Défortifiez-vous dans l'intérieur. Détruisez toutes vos bastilles et tous vos donjons; mais fortifiez et refortifiez encore vos frontières, parce que le despotisme étranger n'est pas moins à craindre pour vous que le despotisme de vos Césars.

Obs. VI. Je n'ai jamais conçu pourquoi Joseph II a fait démanteler ses Pays-bas. Ce *tyran* vertueux avoit prévu peut-être que la nation française iroit plus facilement délivrer ce pays de l'oppression sous laquelle il gémit.

Empressons-nous donc d'aller briser les fers de ce peuple généreux, et de venger les outrages que les prêtres et les nobles ont fait à un philosophe couronné qui, sans eux, n'auroit pas flétri tous ses lauriers à Prague.

Tâchons de mettre entre les Allemands et nous les rives

du Rhin, et de planter l'arbre de la liberté sur les bords d'un fleuve qui fut le berceau de notre enfance.

Ce fleuve sera pour nous un rempart aussi formidable que la fameuse muraille des Chinois.

X X V. *Milices abolies.*

Ce mot doit être rayé de notre dictionnaire. Tout citoyen doit défendre ses foyers et ses loix. Chacun doit donc marcher à son tour et faire ses trois ans de service. L'Angleterre feroit bien aussi de rayer de son dictionnaire l'abominable mot de *presse pour les soldats* ; mais elle craint de toucher à sa constitution, et cette crainte servile la force d'alimenter un abus qui presse sur l'humanité.

Nations perverties, ne comprendrez-vous jamais qu'il est toujours permis de nettoyer sa maison lorsquelle est mal-propre ?

X X V I. *La guerre.*

Faisons-là sans désemparer. Faisons-là sérieusement.

Les guerres du despote sont, ou un commerce, ou un jeu, ou une ruse politique. On fait quelquefois la guerre pour réparer les pertes du fisc. Un despote ruiné entreprend une guerre pour augmenter l'impôt et pour pomper les sucs du peuple. Quelquefois le tyran fait la guerre pour prouver sa bravoure ; et sa bravoure consiste à faire égorger quelques millions d'hommes derrière lesquels il se

place dans un quartier de réserve. Il faut qu'un tyran ait une guerre une fois dans son règne, pour prouver qu'il a du courage et qu'il n'est pas peu sanguinaire.

On entreprend aussi une guerre pour contenir le peuple et pour l'empêcher de réfléchir sur de grandes injustices. Il est arrivé qu'une révérence faite avec mauvaise grace à l'épouse d'un ambasdeur a fait couler mille fleuves de sang. Il est vrai que le ciel repeuple la terre, mais il ne faut pas lui donner tant d'ouvrage. Il est vrai aussi que les rois font quelquefois la guerre en cérémonie et en jouant ; mais un peuple libre et raisonnable ne doit point jouer ainsi avec l'humanité.

On nous attaque, défendons-nous. Poursuivons notre ennemi *sans miséricorde, sans aucune composition, sans aucune retenue, jusqu'à ce qu'il soit rendu à la raison. Enfonçons ses phalanges la bayonnette au bout du fusil, jusqu'à ce qu'il dise : c'en est assez.*

N'ayons jamais la manie des conquêtes. Un peuple sage et soumis à des loix justes n'en a pas besoin. Il mangera toujours le pain des nations aveuglées ; c'est ainsi que la Suisse, la Hollande et l'Angleterre pompent tous nos sucs depuis cent ans, sans nous faire la guerre. Celles

que nous avons eu avec l'Angleterre n'ont jamais été que des guerres offensives de notre part.

Un peuple esclave cultive son champ pour nourrir ses voisins. Un peuple libre fait le contraire; il n'a donc pas besoin d'entreprendre des guerres pour prospérer. *Qu'il cultive bien* son champ! Qu'il nourrisse son commerce! les richesses afflueront dans ses parages.

Un peuple libre et vertueux ne doit donc jamais faire la guerre que pour avoir la paix. Le commerce est l'ame des richesses, et le commerce aime la tranquillité.

XXVII. *Le roi. Cet article sera court.*

Un roi détrôné dans vos foyers et la paix, sont deux choses aussi incompatibles que l'eau et le feu; mais préservez-vous d'un crime et cherchez une paix honorable. Soyez *généreux et prudens.....*

XXVIII.

Ambassadeurs. Tâchons de nous en passer.

Qu'est-ce qu'un ambassadeur? C'est un homme qui fait toujours bien ses affaires, et qui, rarement fait bien celles de sa nation. Je voudrois qu'on put s'en passer et je crois qu'on peut le faire. Si je me trompe, que l'assemblée les prenne dans son sein et qu'ils ne soient élus que pour 2 ans au plus;

Les relations de couronne à couronne sont peut-être néceſſaires aux despotes ; mais de quelle utilité peuvent-elles être à une nation libre qui saura toujours se faire respecter de ses voisins, et qui doit peu s'inquiéter de la balance de l'europe ? Conservons notre équilibre ; soyons toujours justes envers nos voisins ; s'ils ne nous rendent pas la pareille, notre puiſſance les contiendra.

X X I X.

Manière de mesurer la France et de la diviser 1°. en trois grandes provinces ; 2°. en trois milles cantons ; 3°. en trente milles municipalités.

Nota. Cet article a été oublié.

J'ai déjà dit qu'en partant du centre de la France et en formant trois triangles égaux, on aura trois provinces à peu près égales. Pour former les cantons, je prends le quarré de neuf, et j'ai 81 quarrés parfaits que je tire depuis les environs de Toulon jusqu'à Bitche, à l'est ; depuis Bitche jusqu'à Cherbourg, au nord ; depuis Cherbourg jusqu'à Bayonne, à l'ouest ; et enfin depuis Bayonne jusqu'à Toulon, au midi.

Il restera plusieurs sinus que je mesurerai de même et qui formeront les municipalités dont j'aurai besoin pour completer le nombre de 30000 municipalités environ. Les plus petits sinus seront joints aux municipalités auxquelles ils toucheront.

Pour avoir mes cantons sur mes 81 quarrés, je forme sur chacun d'eux 36 autres quarrés, et je subdivise les cantons par neuf, en faisant abstraction de tout ce qui se trouve sous mes lignes.

Il y aura environ dans chaque province, 33 millions d'arpens; dans chaque canton, 33 milles; et dans chaque municipalité 3300 environ.

Le chef-lieu de chaque canton et de chaque municipalité sera dans la ville ou dans le village le plus près du centre de chaque quarré.

J'ai donc 1°. 81 grands quarrés parfaits.

2°. 2916 quarrés qui forment 2916 cantons.

3°. 26244 autres quarrés qui font 26244 municipalités, et je trouve le surplus des cantons et des municipalités dans les sinus que je n'ai pu renfermer dans mes quarrés. Ainsi ma première division est . . 9 multiplié par 9 = 81.
Ma deuxième . . . . . 6 multiplié par 6 = 36.
Ma troisième . . . . . 3 multiplié par 3 = 9.

81 multiplié par 36 me donnent 2916 cantons; ainsi il faudra que je trouve dans mes sinus 84 cantons, pour former le nombre de 3000 cantons. En multipliant 2916 par 9, je trouve 26244 municipalités; ainsi il faudra que je trouve dans les sinus, 3756 municipalités, pour créer mes 30000 municipalités. Ce que je ferai en suivant toujours ma même règle qui est infaillible, sim-

ple et naturelle. Mettez une carte de la France sous vos yeux.

Obs. I. Ceci devoit être à l'article I ; mais il est à l'impression ; ainsi je n'ai pu l'y insérer.

Obs. II. Cette division rrouvera qu'il y a en France plus que 27 millions d'arpens contribuables ; plus même que 100 millions.

X X X. *Grandes routes.*

Seront-elles entretenues par des corvées ou aux frais de l'Etat ? Si, aux frais de l'Etat, ce sera encore une addition à l'impôt et une charge de plus pour le peuple : si, par des corvées, il faut aussi que vous rétablissiez la féodalité.....

Peut-on entretenir les routes sans qu'il en coûte quelque chose à l'Etat ? Oui ; et je vais vous en convaincre.

Mettez une auberge *bien exactement* de lieue en lieue. Annexez à cette auberge, 1°. les diligences et les voitures ; 2°. les postes, 3°. les lettres ; 4°. le roulage. Donnez cette auberge *tous les neuf ans* au plus cher offrant et dernier enchérisseur. Non seulement vous aurez de quoi fournir aux frais de la lieue, mais encore les municipalités en retireront un produit avec lequel on ouvrira d'autres routes.

Le maître de l'auberge sera obligé d'entretenir sa lieue et de payer *même l'impôt des arpens* qu'elle contiendra.

Toutes les routes seront en caillou. Elles auront toutes quatre rangées d'arbres fruitiers dont l'aubergiste aura les fruits et un trottoir de chaque côté pour les hommes de pied.

Les lettres ne coûteront que 3 den. par lieue; un cheval, que 10 sols; une place de voiture autant, et les paquets 3 d. par livre; moins encore peut-être.

Les arbres morts et marqués par la municipalité appartiendront au fermier, à condition qu'il en plantera un autre choisi par la municipalité.

Tout sera surveillé, 1°. par la municipalité; 2°. par les députés de canton; 3°. par l'assemblée.

Les petites routes seront entretenues de la même façon.

Toutes les lieues seront égales, et toutes les routes uniformes. Il n'y aura donc plus aucune dépense pour les ponts et chaussées.

Obs. Ceux dont la vue ne s'étend pas jusqu'à une lieue, feront encore de grandes objections à ce plan; mais je leur dirai, comment entretiendrez-vous les routes, les ponts, les chaussées? Avec l'impôt? Soit; mais qui payera cet impôt? Le peuple.....

Je ne connois, *après de très-profondes méditations*, que deux moyens justes et naturels d'entretenir les routes. Les péages comme en Angleterre et dans les Pays-bas, où le plan que je donne. Si vous ne voulez pas de péages, optez *nécessairement* entre l'impôt pour les routes, et l'idée que je vous développe.

XXXI. *Fêtes nationales.*

1°. Fêtes municipales le dimanche qui suivra le 14 juillet. Toute la commune sera sous les armes. Un banquet public, *tous les ans.*

2°. Fêtes de canton, *tous les deux ans*, le dimanche qui suit le 10 août; tous les cantons sous les armes, festins publics dans les cantons.

3°. Fêtes de province, *tous les cinq ans*, le dimanche qui suit le 5 octobre. Un million d'hommes armés et réunis; des festins publics dans toute la province.

4°. Fêtes nationales, *tous les dix ans*, le premier dimanche qui suit le 4 mai. Trois millions d'hommes armés et réunis. Festins publics dans tout l'empire, &c. *Tout dans une seule journée* pour ne point perdre de tems.

XXXII. *Assignats et confiance.*

La confiance tient à deux choses; à la solidité du fisc et à la sûreté des assignats. Faites endosser les assignats au-dessus de 49 liv. Faites griffer les autres par chaque municipalité. Liquidez *toute* la dette. Mettez l'impôt simple, et demain les assignats seront de pair avec l'argent. La confiance renaîtra. Comment a-t-on pu jusqu'à présent négliger la sûreté des assignats? L'Angleterre dit-on ne prend pas ces précautions. Mais en Angleterre

en Angleterre on a déjà pendu 20 milles fauſſaires, et il faut nous souſtraire à ce malheur. Il faut fermer toutes les portes de l'infidélité et ne pas exposer 20 milles hommes à se faire pendre.

Il ne faut pas exposer une nation à périr, et compromettre la confiance publique. Savons-nous positivement s'il ne circule pas beaucoup de faux aſſignats ? et s'il y en a beaucoup en circulation ; où en sommes-nous ? Une précaution sage ne vaudroit-elle pas mieux que cette incertitude inquiétante ?

XXXIII. *Pauvres, vieillards, infirmes.*

Il faut tuer nos pauvres, ou les secourir. Les pauvres doivent donc être nourris dans leur municipalité, avec les biens inaliénables de tous les hôpitaux vendus à leur profit, avec *toutes* les amendes et avec l'impôt, *si ces choses ne suffisent pas. Elles suffiront.* Sur-tout ne laiſſez aucuns biens inaliénables ; ni hôpitaux, ni casernes, ni même sallons municipaux, ni presbytères, ni biens de fabriques ; mais n'ôtez pas ces biens aux municipalités, toutes ces choses doivent être vendues au profit des pauvres.

XXXIV.

Aux nouveaux administrateurs.

Messieurs, quelques-uns de vos prédeceſſeurs

avoient déjà oublié tout ce qu'ils devoient au peuple. Leur morgue, leur insolence, leur ignorance étoit déjà à son comble. Ils étoient déjà presque nobles. Ils commençoient à se dénaturaliser, à se décomposer, à se royaliser. Il falloit déjà les solliciter et dormir dans leur anti-chambre. Ne les imitez point. Ils n'expédioient aucunes affaires. Agiſſez par-tout avec célérité. Ils avoient toujours dans la bouche les mots de *la loi, et ma responsabilité*, pour se soustraire aux immuables loix de la justice. Ils sacrifioient déjà le fonds aux formes ; ne voyez-vous dans tout, que la justice universelle. Ils méprisoient les municipalités ; respectez leurs volontés. Ils ont laissé manquer plusieurs paroiſſes de curés, sous le vain prétexte d'épargnes sordides, ou par d'autres motifs ; nommez-en promptement par-tout, et laiſſez aux municipalités le pouvoir de chaſſer les prêtres intriguants qui n'ont juré que pour mentir et pour voler 1200 liv. à l'Etat. Permettez aux municipalités d'en prendre qui leur conviennent et qui servent Dieu et leur patrie plus fidellement. Consultez dans tout, le goût et la volonté du peuple qui ne vous a pas donné des pouvoirs pour lui nuire. Jamais le peuple ne fera de mal. Jamais le peuple ne vous conduira où est l'injustice. Il est *toujours* là où est Dieu et la vérité. Souvenez-vous sur-tout qu'on a déjà soupçonné Meſſieurs, les départemens de viser à

l'inamovibilité. Cet article est digne de toute votre attention. Ci gît la liberté.

XXXV. *Aux Législateurs.*

Messieurs, le salut du peuple est votre suprême loi. Vous n'avez point d'autres devoirs à remplir que ceux qui doivent fixer le bonheur du peuple. Allez donc droit au but de la prospérité de tous. Vous verrez toujours à vos côtés la majorité de vos semblables, *lorsque vous ne suivrez que les règles de la justice éternelle.* Résistez aux méchans et aux ignorans. Ayez le courage de soutenir le juste opprimé. Faites-vous des ennemis, pour n'avoir que des amis vertueux. Trois mortels heureux *sur 1200* ont échappé à la corruption générale dans l'assemblée constituante. Les Péthion, les Roberspierre, les Rœderer constamment attachés aux maximes éternelles de la vérité, n'ont vu dans l'orbe entier, que Dieu et le salut du peuple. Eux seuls ont échappé à la fureur des flots d'un océan plein d'écueils. Voyez ce qu'ils ont vu : faites ce qu'ils ont fait. Ne nourrissez que des passions généreuses, et j'envierai le bonheur que vous avez d'être élevés sur un trône où la vertu seule peut briller. Si vous oubliez vos devoirs, si la voix enchanteresse des sirènes de l'intrigue vous entraîne dans l'abîme où Néron et Caligula sont descendus, je ne verrai dans vous que des

enfans qui jouent avec le hochet de la gloriole. Je vous mépriserai.

Plus le vice s'étend, plus son cercle est visible.
Il a beau se cacher, sa laideur est sensible.
Le pauvre qui se plaît dans son obscurité,
Est cent fois plus heureux que le vice exalté.....

Environnez-vous! environnez-nous des rayons de la véritable gloire! n'oubliez point qu'une sage loi vaut mieux que toutes les couronnes de l'univers; puisque la loi est le moule où les hommes sont jettés! Si vous faites des loix fausses, vous engloutirez vos semblables dans des antres où vous périrez avec eux....

Un législateur est un dieu ou un monstre. S'il ne vivifie pas,

Il dessèche la terre, il creuse des tombeaux;
En voulant le bien même, il ne fait que des maux.

XXXVI.

A tous les Français.

Français, vous tremblez, vous craignez de perdre votre liberté. Vous avez raison. Cent milles morts sont moins à craindre que cette perte. Vous ne sentez peut-être pas encore assez le prix de la liberté et de l'égalité; c'est le trésor le plus précieux de la terre. Sans lui vous n'aurez ni vertus, ni religion, ni bonheur. Vous perdrez un

trésor bien plus précieux encore; celui des lumières qui sont l'ame de toute félicité.

Mais rassurez-vous et connoissez vos forces! connoissez votre puissance! ne vous découragez point. Luttez contre tout, et contre tous. Réjouissez-vous autour des tyrans réellement affligés. N'opposez au vice que les digues de la vertu. Le plus beau triomphe est celui qu'elle entoure.

Combattons jusqu'à la mort sous le drapeau de l'union, de l'indépendance et de l'ordre; contre le blason, contre toutes les livrées de l'esclavage, contre les royalistes modérateurs qui veulent du beaume et du poison, qui ne sont d'aucuns partis, parce qu'ils les haïssent tous. Combattons contre les accapareurs *de grains*, contre tous les agioteurs, contre tous les intriguants, contre tous les fripons, contre les ennemis du peuple, contre tous les égoïstes......

Oublions notre intérêt personnel, pour mettre la dernière main au superbe édifice de la félicité générale. Persuadons-nous bien qu'il n'y a point d'intérêt particulier là où il n'y a plus d'intérêt général. Lorsque le tout périt, ses parties vont au néant.

Voyez l'arbre que la coignée du bûcheron vient d'abattre. Ses feuilles vont fâner, ses branches vont sécher et bientôt elles ne seront que cendres.

le vaiſſeau dans lequel je suis embarqué va périr. Que deviendrai-je ?

Hommes aveugles qui dites : *que l'Etat devienne ce qu'il pourra, pourvu que je vive.* C'est comme si un de vos membres disoit : *qu'on coupe mon corps, pourvu qu'on ne me coupe pas.....*

Ah Français ! si vous oubliez votre patrie dans le seul moment où le soleil de toute justice l'éclaire ; si vous ne vous serrez pas les uns contre les autres ; si vous ne vous réunissez pas tous sous le drapeau de l'indépendance, pour opposer la plus forte digue au torrent des barbares qui sont devant vous, *la France est perdue sans ressource.*

Et que perdrons-nous ? Tout. Du tout nous irons au néant, et notre chûte entraînera toute l'europe dans le même abîme, peut-être l'univers entier.

Qu'est une nation au milieu d'un océan de vices et de désordres ? Ah ! quelque chose moins que le néant ! l'esclave a peut-être quelques jouissances qu'il amalgame avec son insousiance ; mais s'il voyoit celles dont il est privé par sa faute, il sécheroit de douleur.

Que Dieu faſſe de moi ce qu'il voudra après ma mort. Ses volontés sont justes ; mais je lui demanderai en exhalant mon dernier soupir, d'être placé après ma mort où sera l'égalité. Je

veux jouir avec tous, *sans aucun privilège*, *sans distinctions......*

Homme juste, tes bras, tes vertus, tes talens, ta science, ton patrimoine, le sol que tu défriches; voilà ce qui n'appartient qu'à toi seul. Partages le reste avec tes égaux. Jouis avec eux. Leur société n'est plus un agrément pour toi, si ton bonheur est pris sur leurs jouiſſances. Ce que tu poſſédes n'est pas à toi.

La terre est vaste ; ses biens sont infinis ; puises-en par tout où d'autres ne t'ont pas devancé ; mais si tu puise dans des sources où il n'y a que des eaux suffisantes pour désaltérer ton voisin, il périra et tu n'auras plus de société. Apprends à ménager tes plaisirs. Jouis enfin ; mais jouis sans remords.

Cet axiome, *le bonheur de l'un fait le malheur de l'autre*, seroit un axiome bien impie, s'il ſignifioit qu'il faut qu'un homme soit malheureux pour que son voisin soit heureux !

Ah mortels ! vous jouirez sans doute tour-à-tour *également ;* mais n'éteignez pas le flambeau qui vous éclaire dans le moment ; car vous ne verriez plus rien.

Conservez ce qui vous appartient. Le droit de propriété est le droit le plus sacré de l'univers ; mais n'enviez pas ce qui est étranger à vos *justes*

possessions ; mais ne dévorez pas la substance du pauvre ; mais ne mettez pas dans la classe de vos propriétés la substance du fisc public ; mais ne coupez pas vous-même le germe des propriétés, en joignant à votre patrimoine, le patrimoine d'autrui.

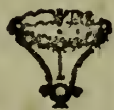
Non économistes, voleurs publics, infâmes disciples de Calonne et de l'abbé Terray, vampires des nations, vous direz qu'il faut qu'une nation soit grande, généreuse, magnifique, prodigue des sueurs du pauvre ; vous direz qu'il faut qu'elle enfante le luxe et qu'elle fasse des loix somptuaires ; vous direz qu'il faut qu'elle appauvrisse le peuple et qu'elle demande des plans pour aviser aux moyens de prolonger le supplice de sa misère ; mais vos sophismes, vos contradictions, votre maligne imbécillité ne me déroutent point.

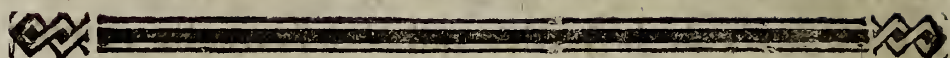
Je veux, *plus que vous*, qu'une nation soit grande et majestueuse ; mais il n'y a ni grandeur, ni majesté à dépouiller la veuve et l'orphelin. Je veux qu'une nation paye généreusement et ponctuellement tous ses fonctionnaires publics. Je veux qu'elle ne soit pas réduite à la foible ressource des emprunts, *qui sont pour un gouvernement, un brigandage pallié.* Je veux qu'elle ne fasse point banqueroute, comme l'abbé Terray. Je veux enfin que sa mise quadre toujours avec

sa recette. Voilà ma dignité, ma majesté et les seuls calculs de la justice qui sera éternelle comme Dieu. Ceux qui pensent et qui agissent différemment peuvent briller un instant, mais leur éclat ne m'éblouit point.

Mais le triomphe est court, la jouissance est vaine ;
Est malheureux qui suit cette marche incertaine.
Je préfère Caton vivant sous un tombeau,
Réchauffant des vertus sous un âtre nouveau,
Au monarque étouffé par les vapeurs du vice.
Tous les jours du tyran sont un nouveau supplice.
Celui qui n'a pour tout qu'une houlette en main,
Est sous son humble toît plus qu'un riche inhumain.
Le ruisseau n'est pas grnnd ; mais son onde est plus pure.
Le pauvre est bien heureux ! il est dans la nature !
Ce qu'il laisse en mourant, on le désire peu,
L'avoir à mon réveil est mon unique vœu.

Tyrans que je déteste, Artabans que j'abhorre,
Epongez tous les sucs du pauvre que j'honore,
Joignez l'hypocrisie à la férocité,
Mettez le comble enfin à votre impiété.
J'ai vu l'antre profond où s'engouffrent vos crimes.
Est bien riche qui fuit vos funestes maximes.





PRIERE NATIONALE.

Gloire à Dieu seul. Salut à tous ceux qui l'adorent sans hypocrisie et du fond de leur cœur, je suis leur frere et leur ami quelle que soit leur opinion.

Dieu de toute justice ! être éternel et suprême ! Souverain arbitre de la destinée de tous les hommes ! toi qui est l'ame de la liberté et de l'égalité, toi qui n'a acception de personne ! toi qui est l'auteur de toutes les vertus et de tout bien, pourrois-tu rejetter la priere d'hommes vertueux qui ne veulent que justice et liberté ?

Ah ! si notre cause est injuste, ne la défend pas. La priere de l'impie est un second péché. C'est t'outrager que de te demander ce qui n'est pas conforme à ta volonté sainte ; mais si nous ne sommes à tes genoux que pour obtenir ce que tu nous commandes toi-même, si nous ne te demandons que la puiſſance dont tu nous as revêtus, sois favorable à nos vœux. Prends sous ta protection sainte une nation généreuse qui ne combat que pour l'égalité. Otes à nos ennemis déraisonnables la force criminelle de nous nuire. Brises les fers que ces cyclopes orgueilleux veulent nous forger.

Bénis le drapeau de l'union sous lequel nous voulons *tous* nous réunir, pour obtenir notre indépendance.

Bénis les généreux parisiens qui, *depuis quatre ans*, exposent leur vie et leur fortune, pour défendre leur patrie et ta gloire.

Bénis les saintes phalanges de notre bouillante jeuneſſe, qui brave la mort pour confondre les tyrans.

Bénis les familles respectables de ces vertueux enfans de la patrie qui te prient de leur accorder la victoire.

Bénis nos armées, nos aſſemblées, nos clubs et tous nos vertueux fonctionnaires publics.

Donnes des lumières à nos législateurs, et des forces à nos ministres.

Ouvre les yeux de nos frères égarés. Fais que rendus à la raison, ils rentrent *paisiblement* dans leurs foyers, pour jouir avec nous des précieux fruits de l'égalité, et pour chanter de concert avec nous tes louanges dans les ſiècles des ſiècles. Ainsi soit-il.

Obs. I. Article qu'il faut joindre à celui du divorce.

Lorsque deux personnes mariées voudront se séparer, tous les biens seront partagés également entre l'homme, la femme et les enfans. Le mari sera obligé de prendre avec lui les

garçons, et la femme se chargera des filles. Si par exemple il y a dans le ménage 600 livres de rente et quatre enfans; un garçon et trois filles; le mari aura le garçon et 200 liv. de revenu; la femme, trois filles et 400 liv. L'un et l'autre pourront se remarier; mais après la séparation la femme et les filles n'auront aucune part dans la succession du pere, et les garçons n'hériteront point des biens de la mere.

Obs. II. Cette observation doit être jointe à l'article de la police.

J'ai souvent entendu dire que les filles publiques étoient nécessaires dans les grandes villes, pour conserver la vertu des honnêtes femmes. J'ai même entendu répéter par plusieurs *grands théologiens* que c'étoit un mal nécessaire; mais il y a des choses que je ne conçois pas facilement, et je n'ai jamais pu comprendre cette nécessité. Je ne conçois pas plus un homme qui me dit que la corruption est nécessaire dans une grande ville que je ne concevrois celui qui me diroit qu'il faut du poison dans un grand repas.

Les nations soi-disant policées ont donc une conception bien singulière pour le vice! ah il faut une grande logique pour prouver que les grandes villes ne peuvent se passer de putréfaction! et comme je n'ai fait qu'une très-mauvaise logique dans le genre vicieux, on me pardonnera *peut-être* de dire *très-affirmativement* qu'il ne faudra jamais me faire maire ou lieutenant de police dans une grande ville où les honnêtes femmes n'osent sortir dès que le soleil est couché; parce que j'envoyerois promptement, ou au Sérail de Constantinople, ou à Coblentz, des êtres malheureux qui n'ont réellement été nécessaires que dans les boucans de Charlemagne et de François I.

Louis le saint; le *pieux* assassin des infidèles et des mécréants, croyoit *les filles de Charlemagne* si nécessaires à

la pudeur des honnêtes femmes, qu'il leur donna pour brevet une ceinture dorée. L'institution de cet ordre n'est donc qu'un monument du despotisme ; tout peuple qui le conservera ne sera donc libre que comme on l'est à Alger et à Tunis.

Hommes qui sentez le prix de la liberté ! croyez-vous qu'elle sympatise avec la corruption ? Si cela étoit, je voudrois être le premier esclave de l'univers. Si toutes vos institutions ne font pas revivre parmi vous les mœurs, la vertu, la religion, je les déteste. Je veux vivre libre et indépendant, ou mourir ; mais je veux aussi des mœurs, ou la mort.

F I N.

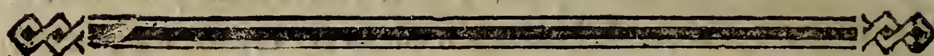


TABLE.

LA LOI.

XIX. Le Culte public.

XX. Culte nouveau que l'Assemblée conventionnelle peut établir.

XXI. Le mariage des prêtres ; libre.

XXII. Le Divorce.

XXIII. Colléges et instruction publique.

XXIV. Gardes nationales.

XXV. Milices abolies.

XXVI. La guerre, comment il faut la faire.

XXVII. Le Roi.

XXVIII. Les Ambassadeurs.

XXIX. Manière de diviser la France. *Article transposé.*

XXX. Grandes routes.

XXXI. Fêtes nationales.

XXXII. Assignats et confiance.

XXXIII. Pauvres, vieillards, infirmes.

XXXIV. Avis aux nouveaux Administrateurs.

XXXV. Aux Législateurs.

XXXVI. A tous les Français.

XXXVII. Priere Nationale.

Obs. N'oubliez point que j'ai eu huit jours seulement pour faire cet ouvrage, et que plusieurs articles ont été faits, tandis qu'on l'imprimoit ; mais il est le résultat de 24 ans des plus solides réflexions sur la nature d'un bon gouvernement. Qu'on

examine donc bien le fonds de chaque article, et qu'ils soient soumis à la censure des 43 milles municipalités du Royaume. Si la majorité les réprouve, je conviendrai qu'il ne faut pas les admettre; mais si la majorité ne les rejette pas, je crois qu'on feroit mal de ne pas les adopter, en y faisant les rédactions et les corrections dont ils sont susceptibles.

De l'Imprimerie de DESROCQUES.